

07/10

**CONSEIL DE L'INSTITUT**  
**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE DU 6 JUILLET 2021**

**Présents :**

Côme AGOSTINI, Laurence BERTRAND DORLEAC (départ à 11 h 05), Dominique CARDON, Nicolas CHAUSSIN, Alain CHATRIOT, Simon CORDONNIER, Julie DE LA SABLIERE, Pascale EISENBERGER, François HEILBRONN (départ à 11 h 05), Emeric HENRY, Hugo JEAN, Samuel KHALIFA (départ à 10 h 02, procuration à Sebastian URIOSTE GUGLIELMONE), Jeanne LAZARUS, Titouan LE BOUARD, Anaïs PICART (départ à 10 h 14, procuration à Titouan LE BOUARD), Nathan RIVET, Emma SALLEY, Elphie SANTISO (départ à 10 h 30), Sebastian URIOSTE GUGLIELMONE (départ à 11 h 03), Raphaël ZAOUATI (départ à 11 h 07).

**Absents ou excusés**

Anne BISAGNI-FAURE (procuration à Jeanne LAZARUS), Timothée BULTINGAIRE (procuration à Emma SALLEY), Audrey COURIOL (procuration à Simon CORDONNIER), Antonin FERREIRA, Yannig GOURMELON, Jean-François HUCHET, Marie-Christine LEMARDELEY (procuration à Jeanne LAZARUS), Marie-Christine LEPETIT, François-Joseph RUGGIU (procuration à Alain CHATRIOT), François WERNER, Cornelia WOLL.

**Assistaient à la séance :**

Karine AURELIA	Directrice déléguée à l'égalité des chances
Pauline BENSOUSSAN	Directrice du pilotage
Francesca CABIDDU	Directrice de l'accueil et de l'accompagnement
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la formation par intérim
Bénédicte DURAND	Administratrice provisoire de Sciences Po
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Amy GREENE	Référente égalité femmes/hommes et lutte contre les discriminations
Arnaud JULLIAN	Secrétaire général de l'Institut d'études politiques
Marion LEHMANS	Déléguée à la protection des données
Aurianne MORILLAS	Responsable juridique
Erell RENOUARD	Responsable des relations institutionnelles et de l'appui au pilotage stratégique
Vanessa SCHERRER	Directrice des affaires internationales
Vincent TÉNIÈRE	Adjoint au secrétaire général
Sébastien THUBERT	Directeur de la vie de campus et de l'engagement

\*

\* \*

I. Plan d'action de mise en œuvre des recommandations des groupes de travail consacrés à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes et à la déontologie	2
II. Définition des principes de la Convention Education Prioritaire	14
III. Adoption de l'acte portant adaptation temporaire du règlement de la scolarité pour l'année universitaire 2021-2022	16
IV. Point d'information sur le projet de révision du règlement de la vie étudiante présenté au Conseil de la vie étudiante et de la formation le 5 juillet 2021	19
V. Adoption des procès-verbaux provisoires des séances des 18 et 25 mai 2021	19
VI. Echange d'informations sur des questions diverses	20

**CONSEIL DE L'INSTITUT  
PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU 6 JUILLET 2021**

*La séance est ouverte à 8 h 32 par Jeanne LAZARUS.*

**Jeanne LAZARUS**

Bonjour à toutes et tous. Merci d'être présents en ce début de mois de juillet. Il s'agit de notre dernière séance. Notre premier point est la mise en œuvre des rapports sur les violences sexistes et sexuelles et sur la déontologie. Ce sont des rapports très importants, dont nous pouvons saluer la rapidité de mise en œuvre, en tout cas pour les premières mesures. Sans plus attendre, je vais laisser la parole au secrétaire général. Vous avez reçu les éléments, ce qui nous permet d'avoir une présentation plus courte et plus de temps pour la discussion. Je laisse donc la parole à Arnaud JULLIAN.

**I. PLAN D'ACTION DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES GROUPES DE TRAVAIL CONSACRÉS A LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES ET A LA DÉONTOLOGIE**

**Arnaud JULLIAN**

Merci, Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous. Effectivement, nous allons faire cette présentation à deux voix avec Vincent TÉNIÈRE, mon adjoint. L'idée, comme le titre l'indique, c'est de vous présenter la mise en œuvre des recommandations des groupes de travail à la fois violences sexistes et sexuelles (VSS) et déontologie. Vous le savez, ces deux groupes de travail présidés par Danièle Hervieu-Léger et Catherine de Salins ont rendu leurs conclusions le 5 mai dernier et notre administratrice provisoire, Bénédicte DURAND, nous a demandé de capitaliser sur la dynamique qui avait été créée et d'engager sans tarder la mise en œuvre des recommandations. Dans ce contexte, nous avons mis en place deux comités de suivi, dont vous avez la composition sous les yeux, qui mobilisent l'ensemble des directions parties prenantes sur chacun des thèmes, ainsi que notre déléguée à la protection des données. Ces deux groupes ont travaillé de manière extrêmement intensive puisqu'ils se sont réunis sur une base hebdomadaire et se sont par ailleurs réunis dans des réunions ad hoc pour certaines recommandations. Ce qui leur a permis d'aboutir aux deux plans d'action qui vous ont été envoyés avec leurs annexes respectives.

Pour la mise en œuvre des recommandations, je vais peut-être commencer par rappeler que les deux groupes de travail ont tous les deux noté que l'Institution n'avait pas failli, que des dispositifs étaient en place, mais qu'ils comportaient des lacunes, qu'il était nécessaire de les améliorer et qu'ils étaient largement perfectibles. Le parti pris des comités de suivi a été de mettre en œuvre la totalité ou la quasi-totalité des recommandations des groupes de travail et de les mettre en œuvre le plus rapidement possible dans la mesure du possible suivant les recommandations, à la fois pour pouvoir accueillir les étudiants avec un nouveau dispositif dès la prochaine rentrée universitaire et pour pouvoir également créer une forme de choc de confiance.

Vous avez les trois enjeux sous les yeux. Il s'agit de clarifier les procédures et renforcer l'accompagnement à la fois en termes de VSS et en termes de déontologie. Il s'agit également de former les communautés et renforcer la communication, ce qui veut dire à la fois former et sensibiliser avec la mise en place de formations obligatoires, mieux communiquer et mettre à disposition de tous une information claire. Il s'agit aussi rendre compte régulièrement, par exemple, de l'activité de la cellule VSS, de rendre compte sur le rythme, le nombre de signalements, ce qui était produit mais n'était pas mis à disposition dans le dispositif antérieur.

Puis, il importe de renforcer les moyens d'action dédiés, nous le voyons au slide suivant, à la fois en effectifs, en accompagnement et en formations. Ce que vous pouvez voir là, ce sont essentiellement les effectifs : cinq postes vont être créés. Vous ne voyez pas sur ce slide, par ailleurs, les moyens en termes de formations ni d'infirmières relais VSS ni de plateformes d'écoute. Vous pouvez voir, à l'endroit où il est écrit « SG », qu'il y aura une personne référente VSS et référente égalité femmes/hommes. Un rôle actuellement joué par Amy Greene. Une nouvelle personne sera référente discrimination, référente laïcité. Il y aura également, rattaché à la direction des affaires juridiques, un référent lanceur d'alerte. Il s'agit d'une préconisation des groupes de travail, comme tout ce que nous allons vous présenter. Nous aurons également une personne qui sera à la fois chargée de mission de la cellule d'enquête interne

préalable pour le volet VSS et chargée de mission de la Commission déontologie pour le volet déontologie. Par ailleurs, nous nommerons un nouveau référent intégrité scientifique et un délégué à la protection des données adjoint. Sur le slide, vous voyez également apparaître un référent transition écologique et un responsable handicap ; ce sont des postes qui existent déjà. L'idée de ce slide, au-delà de vous montrer les effectifs en plus, est aussi d'évoquer la mise en place d'une coordination de toutes ces personnes, de tous ceux qui, d'une certaine manière, œuvrent à la protection des droits des personnes et à la mise en œuvre de notre responsabilité sociale. L'idée est donc de les réunir régulièrement. Je réunirai régulièrement l'ensemble de ces personnes pour pouvoir coordonner cette action, créer des synergies et établir des plans d'action au sein d'une mission responsabilité sociale des organisations. Je sais que l'administratrice provisoire souhaite également réunir, sur une base potentiellement un petit peu moins régulière, l'ensemble de ces personnes pour guider leur action et voir leurs réalisations.

En ce qui concerne les VSS spécifiquement, il existe trois grands axes de travail. Le premier, c'est l'écoute / accompagnement ; le second, c'est le disciplinaire et le troisième, c'est la formation. Concernant l'écoute / accompagnement, l'idée consiste à mettre en place des infirmières relais VSS sur chacun des campus, qui feront la première écoute et l'orientation, ainsi qu'à mettre en place un service d'écoute externalisé professionnel qui aura pour rôle de qualifier les faits, d'écouter, d'accompagner et d'organiser l'accompagnement des victimes et des témoins. Sur ces deux points, nous avons d'ores et déjà établi les fiches de poste des infirmières relais VSS, sachant que des infirmières existent sur certains campus et que leur nombre d'heures sera augmenté. Certains campus n'accueillaient pas d'infirmières, des recrutements sont en cours. C'est la même chose concernant le service d'écoute externalisé : nous avons à la fois identifié le besoin et rédigé un cahier des charges et nous sommes en train de rencontrer les deux entreprises ou associations qui sont susceptibles de répondre à notre besoin. Nous en avons vu une en fin de semaine dernière et nous allons essayer de voir l'autre en fin de cette semaine ou en début de semaine suivante, puis de choisir rapidement, sachant que l'offre n'est pas pléthorique sur ce secteur de l'écoute professionnelle et spécialisée. D'autant que nous souhaitons également disposer d'une qualité de service à peu près homogène sur l'ensemble des campus, ce qui complique évidemment l'offre des prestataires.

Une procédure de signalement clarifiée, cela concerne la gestion de la confidentialité avec l'idée que les infirmières et le service externe d'écoute proposeront un accompagnement confidentiel. En revanche, les personnes qui contacteront des personnels FNSP ne se situeront pas dans la zone de confidentialité et le signalement sera donc automatique, indépendamment d'un accord pour lever la confidentialité, comme vous le verrez au slide suivant. La cellule de lutte contre les VSS sera composée de la référente VSS et des infirmières relais. Elle sera recentrée sur son rôle d'animation de toute la politique d'information, de prévention, d'identification des besoins en termes de formations.

Là, vous voyez un schéma que je ne vais pas vous commenter dans le détail. Nous voyons simplement que, lorsqu'on est victime ou témoin, on peut aller voir les infirmières relais VSS qui vous orientent après une première écoute vers le service d'écoute externalisé, soit aller voir directement le service d'écoute externalisé. Dans les deux-cas, il n'y a signalement qu'après levée de la confidentialité par la victime. On peut également aller voir le référent lanceur d'alerte d'ailleurs, qui pourra soit réorienter soit signaler après la même levée de confidentialité. En revanche, quand on va voir un personnel de Sciences Po pour lui faire part de faits de VSS, un signalement automatique est réalisé. Vous pouvez voir également que la référente VSS, lorsqu'elle reçoit ces signalements, les transmet systématiquement à la cellule d'enquête interne préalable.

La cellule d'enquête interne préalable mènera désormais systématiquement, comme je vous l'indiquais, une enquête interne après chaque signalement. C'est une des nouveautés et c'était particulièrement souhaité par les participants du groupe de travail. L'idée est que cette cellule d'enquête interne préalable soit professionnalisée, indépendante et qu'elle respecte le principe du contradictoire. Le principe du contradictoire signifie qu'elle va rencontrer systématiquement à la fois la victime et la personne mise en cause. L'indépendance, nous allons la garantir en faisant présider cette cellule d'enquête par un magistrat indépendant qui permettra ainsi de lever le soupçon, qui existait parfois à tort, que la direction qui organisait les enquêtes préalables puisse avoir envie, pour tel ou tel dossier, pour telle ou telle raison, de mettre la poussière sous le tapis. Ce magistrat indépendant permettra que tout le monde soit absolument certain que ce genre de choses n'arrive jamais, ce qui était déjà le cas. Un chargé de mission en appui à la cellule d'enquête fournira de la force de travail pour faire les comptes rendus d'audition, pour rédiger aussi, sous le contrôle du magistrat qui la présidera, le rapport de la cellule d'enquête interne préalable qui sera transmis au directeur.

Ensuite, l'étape suivante c'est la transmission du rapport de la cellule d'enquête préalable au chef d'établissement avec une préconisation de cette cellule d'enquête. Elle indique si le signalement lui a

paru vraisemblable ou pas et elle formule une recommandation. Là, deux cas de figure. Si le signalement n'apparaît pas vraisemblable, l'affaire s'arrête. En revanche, si le signalement apparaît vraisemblable, le directeur enclenche des procédures disciplinaires. Suivant le statut de la personne mise en cause, il s'agit de procédures disciplinaires ou de procédures de droit social pour les salariés FNSP. Parallèlement, si les faits qui sont dénoncés et qui ont été qualifiés sont des crimes ou des délits, un signalement est fait au procureur de la République en vertu de l'article 40 du Code de procédure pénale. Le volet sensibilisation concernent les plans de formation. Je vais faire plus court, mais ce volet est très important aussi. L'idée est de former dès la rentrée 2021, de former tout le monde, avec des formations obligatoires pour les étudiants, pour les responsables associatifs, pour les personnels, pour les enseignants vacataires également avec des vidéos de sensibilisation à la rentrée 2021. Certaines formations seront sur Zoom en distanciel et certaines seront en présentiel, notamment des formations spécifiques pour les responsables pédagogiques, pour les personnes qui sont assistantes pédagogiques, qui sont plus en contact immédiat avec les étudiants. A compter de la rentrée 2022, nous prévoyons de basculer dans une formation pour le flux de nouveaux étudiants et de nouveaux personnels, sous la forme de formations à suivre en ligne, d'*e-learning* avec des modules qui seront mis en place au cours de l'année 2021 – 2022.

En ce qui concerne les mesures de prévention face aux situations à risques, je vous laisse lire : il y a les fêtes étudiantes, la vie associative, les stages, les césures, etc. À chaque fois, il y a des évolutions. Prenons l'exemple des stages, nous prévoyons d'inscrire une mention explicite de notre engagement et de notre attention sur le sujet dans les conventions de stage, ainsi que de clarifier pour nos personnels la procédure à suivre en cas de signalement de faits de violence pendant les stages. Il y aura également une préparation des étudiants au temps passé à l'extérieur, avec des modules de sensibilisation sur les risques en milieu professionnel. Pour chaque carré figurant sur le slide, des actions spécifiques sont prévues et déjà identifiées.

Enfin, la réactualisation du plan égalité femmes/hommes. Nous avons, vous le savez, plusieurs générations derrière nous de plans égalité femmes/hommes. L'idée est bien de l'actualiser et c'est ce qui est déjà à peu près réalisé. Il s'agit de l'actualiser au vu de nos nouvelles orientations, de nos nouveaux dispositifs et de le mettre également dans le référentiel de notre ministère de tutelle, le MESRI, ce qui nous était demandé. Nous avons d'ores et déjà rencontré le MESRI, qui nous a confirmé que le plan égalité femmes/hommes de Sciences Po actualisé le satisfait, mais nous lui avons néanmoins demandé un délai jusqu'à fin septembre prochain pour pouvoir le soumettre aux équipes de PRESAGE, qui ont accumulé une véritable expérience et expertise sur le sujet, afin de leur permettre de nous challenger et de proposer des améliorations, même si le ministère nous dit qu'il est déjà tout à fait satisfaisant en l'état. Nous le passerons ensuite dans nos différentes instances et notamment en CSE puisqu'il s'agit d'une obligation pour ce plan égalité femmes/hommes. J'en ai fini sur le volet VSS et je cède la parole à Vincent pour la partie déontologie.

## **Vincent TÉNIÈRE**

Merci, Arnaud. Madame la Présidente, je vais essayer à mon tour d'être bref. S'agissant de déontologie et par symétrie avec ce qu'Arnaud vient de vous présenter sur les enjeux de VSS, l'enjeu était d'abord de renforcer nos dispositifs en matière de déontologie avec le renforcement de ce qui est le cœur du dispositif, la Commission de déontologie commune à l'IEP et à la FNSP, notamment au travers du recrutement d'un juriste qui sera en appui à la Commission déontologie et qui en assurera le secrétariat et qui contribuera également à produire les rapports d'activité annuels qui vous seront présentés. Cela passe également par le déploiement d'un réseau de correspondants à l'échelle de l'Institution pour animer une communauté de métiers au sein de l'Institution autour des questions de déontologie. Enfin, l'enjeu c'est aussi – il s'agissait évidemment d'une recommandation forte du rapport – d'élargir la composition de la Commission de déontologie, des échanges et des réflexions sont engagés et l'objectif est d'aboutir sur ce point d'ici le début de l'automne.

Autre point important qui faisait écho à certains aspects du rapport VSS, le renforcement des procédures d'enquête qui a déjà été évoqué avec cette spécificité d'un rôle du référent déontologue qu'est la Commission déontologie. Il sera donc compétent pour les signalements relevant spécifiquement de la déontologie. En matière d'intégrité scientifique, à signaler également un rôle spécifique du référent à l'intégrité scientifique. Nous reviendrons sur le rôle plus général du RIS dans le slide suivant. Dernier point, une clarification de la procédure disciplinaire a été engagée qui vous a été présentée par Arnaud. L'autre point très important c'est le renforcement de notre procédure de lanceur d'alerte avec le recrutement d'un juriste qui sera désigné référent lanceur d'alerte au sein de l'Institution et dont le rôle

sera de professionnaliser le recueil, le suivi et le traitement des signalements conformément aux dispositions de la loi Sapin 2.

Autre élément important pour renforcer notre dispositif, le fait de se doter d'une politique relative aux conflits d'intérêts qui était insuffisamment développée, le rapport l'avait souligné, au sein de Sciences Po. Cela passe par l'introduction d'un dispositif de déclaration d'intérêts conformément aux recommandations du rapport qui devra être rempli à partir de la rentrée par les membres de nos conseils, mais également les membres des comités ou commissions qui sont articulés à nos conseils comme le Comité des dons, la Commission déontologie ou le Comité de déontologie de la recherche. Enfin, les quatre dirigeants de Sciences Po, donc le Comex de Sciences Po ou les personnes relevant des fonctions qui sont nommées à l'article 38 du décret de l'IEP, nous les avons cités.

L'autre point important, mais qui mérite sans doute une concertation en interne plus importante, concerne la réflexion à engager sur une politique de cumul des fonctions. Ce sujet n'est pas simple et, conformément à ce que suggérait le rapport, un groupe de travail interne sera lancé à la rentrée de manière à émettre des propositions et permettre de valider une politique d'ici la fin de l'année 2021. Autre point important, l'actualisation et le développement de notre corpus de textes déontologiques avec une urgence qui s'imposait à l'évidence, à savoir l'adoption rapide d'une charte de déontologie de la recherche. Nous savons, le rapport l'avait souligné, qu'un texte existait déjà à l'état de projet. Il avait été insuffisamment discuté au sein de nos communautés et il n'avait pas été validé. Sachez qu'il sera donc présenté et discuté aujourd'hui au Conseil scientifique. Nous avons donc bon espoir qu'il soit adopté.

L'autre élément important, c'est la révision de la charte de déontologie commune à l'IEP et à la FNSP. L'objectif c'est qu'une fois la nouvelle commission élargie à l'automne, comme je le disais, elle puisse se saisir de cette révision de la charte sur la base d'un travail qui sera également engagé, coordonné par le Secrétariat général, en termes de cartographie des risques déontologiques. Ce sera un élément important pour identifier les risques spécifiques à Sciences Po, les situations à risques qui n'ont sans doute pas été totalement inventoriées lors du rapport et de manière à approfondir notre réflexion, notre compréhension des situations de risques déontologiques au sein de l'Institution. Et puis, sous la responsabilité de notre direction juridique, il y aura une attention particulière pour promouvoir les principes déontologiques dans l'ensemble de nos textes, et notamment les conventions partenariats.

Le point très important également que j'évoquais précédemment, en complément de l'adoption de la charte de déontologie de la recherche, c'est le renforcement de nos dispositifs en matière d'intégrité scientifique avec la désignation d'un référent intégrité scientifique qui sera donc chargé de promouvoir l'intégrité scientifique au sens large, mais aussi de mettre en œuvre la procédure d'enquête spécifique aux questions d'intégrité scientifique, de favoriser les bonnes pratiques, d'animer la communauté de recherche sur les enjeux de déontologie et de produire donc un bilan anonymisé de ses actions ainsi que la synthèse des avis du Comité de déontologie de la recherche. Deuxième point important en matière de recherche s'agissant des jeunes chercheurs – cette demande s'était également exprimée dans le cadre du rapport VSS – la volonté de renforcer le suivi des doctorants et d'harmoniser les modalités d'encadrement doctoral. On sait qu'un travail a déjà été engagé dans le cadre du Conseil de l'École de la recherche et que cela devrait donner lieu à une évaluation des comités de suivi au semestre prochain et à la production d'un guide d'entretien de ces comités de suivi de manière à ce que ces comités soient harmonisés dans leur mise en œuvre.

J'en termine avec les deux derniers points qui sont très parallèles à ceux présentés par Arnaud sur les VSS. Le renforcement de la sensibilisation autour des enjeux de déontologie avec l'idée que tout nouvel arrivant à Sciences Po se voit préciser les attentes, les exigences, les principes déontologiques qui ont cours au sein de l'Institution. Pour cela, nous avons décliné un certain nombre d'initiatives et de dispositifs qui sont rappelés dans les documents qui vous ont été transmis. Également, la question de la formation qui est importante comme pour les VSS avec l'objectif de décliner des formations qui ont déjà été expérimentées au niveau de l'École de la recherche pour les jeunes chercheurs et notamment cibler les salariés de l'Institution. Nous avons donc déjà travaillé à identifier des prestataires qui pourraient utilement nous accompagner et coconstruire avec nous une offre centrée sur les salariés, mais l'idée est bien, progressivement, et le plus rapidement possible naturellement, d'élargir cette offre au public et aux différentes communautés de l'Institution.

J'en termine avec le dernier slide sur la communication. Évidemment, tous ces principes déontologiques sont fondamentaux et méritent – il s'agissait sans doute d'un des angles morts de notre dispositif jusqu'à présent – d'être mieux mis en valeur, mieux promus. La question de la communication est donc fondamentale, et celle de la visibilité de ces enjeux déontologiques sur notre site Internet s'avère particulièrement importante. Nous avons déjà commencé à travailler avec la direction de la

communication pour renforcer cela. L'autre enjeu sera d'animer régulièrement les communautés et d'organiser des événements ou des initiatives à leur intention de manière à faire vivre ces problématiques de déontologie régulièrement et ne pas seulement être dans une approche en *one shot*, si vous me passez l'expression. J'en ai terminé, je vous remercie.

### **Arnaud JULLIAN**

Merci. Nous sommes à votre disposition pour d'éventuelles questions. Nous allons peut-être laisser Bénédicte, qui a initié ces travaux de mise en œuvre, conclure puis nous serons à votre disposition.

### **Bénédicte DURAND**

Merci beaucoup, Arnaud. Merci, Vincent. Bonjour à tous. Je voudrais juste rappeler trois dates à ce conseil qui me paraissent importantes avant d'engager la discussion. La première, c'est le 4 janvier. Sciences Po entre dans une crise majeure de son histoire. La deuxième, c'est celle du 5 mai avec une feuille de route qui est à la disposition des conseils et qui trace des propositions extrêmement riches à l'issue d'un travail très intense de l'ensemble de nos communautés. La troisième date, c'est celle du 6 juillet à laquelle nous vous présentons l'opérationnalisation de cette feuille de route. Je crois pouvoir dire et remercier la petite équipe pour avoir tenu ce défi. Nous avons apporté une réponse collective dont la qualité est à la mesure du choc du 4 janvier. Je voulais donc simplement saluer toutes celles et tous ceux qui ont, soit dans l'exécutif de Sciences Po soit dans les Conseils, participé à bâtir ce plan d'action qui vous est présenté aujourd'hui par le Secrétaire général. Encore une fois, je crois que nous avons plus que répondu au défi qui nous était posé. Merci à tous et merci, Madame la Présidente, de m'avoir laissé la parole.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci beaucoup. Avant d'ouvrir la discussion, je voudrais donner la parole à Laurence BERTRAND DORLÉAC qui voulait rajouter un élément sur la composition de la Commission de déontologie qui est en discussion.

### **Laurence BERTRAND DORLÉAC**

Merci, Madame la Présidente. Merci à tous et à toutes. Simplement deux mots, je remercie la direction et les équipes de ce travail important qui a été mené à très bon rythme. Ce travail est remarquable et c'est évidemment rassurant de pouvoir être assuré que nous aurons désormais les moyens de notre politique qui a été rendue d'autant plus nécessaire depuis la crise de cet hiver. De notre côté, au Conseil d'administration, outre les déclarations d'intérêts qui seront désormais signées, y compris d'ailleurs pour le processus de désignation de la prochaine direction, nous poserons la question de la Commission de déontologie dès le 13 octobre prochain. Merci, Vincent TÉNIÈRE d'avoir présenté le cadre de cette mission. Je rappelle qu'actuellement la Commission de déontologie est composée de trois personnes, dont deux juristes : Horatia MUIR qui est chercheuse professeur titulaire à Sciences Po ; Yann AGUILA qui est enseignant vacataire et Emeric HENRY qui est enseignant-chercheur en économie titulaire à Sciences Po. Nous voulons donc élargir cette commission à des personnalités extérieures et à une représentation étudiante. Je remercie encore Arnaud JULLIAN de s'assurer que nous aurons une réponse du service juridique qui nous dira ce que nous pouvons faire exactement dans le cadre de nos statuts et de notre règlement intérieur qui, par définition, est plus souple. Je pense en particulier aux différents types de personnalités extérieures : nous pourrions profiter de leurs talents et de leur savoir pour faire de cette commission un lieu d'observation et de délibération le plus intelligent possible.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci beaucoup. J'ouvre donc la discussion sur les deux plans d'action que nous voterons à la suite de la discussion.

### **Nathan RIVET**

Je voulais remercier aussi toutes les équipes pour tout le travail qui a été abattu à ce sujet-là. J'avais notamment deux questions. La première, Monsieur JULLIAN, vous y avez répondu, elle concernait les critères de sélection de la cellule d'écoute externalisée et la temporalité de cette sélection. Si vous voulez y revenir très légèrement, sinon cela me convient. La deuxième concerne le suivi de la mise en œuvre des différentes recommandations de ce plan d'action. Une communication est-elle prévue ? Une page, par exemple, sur le site de Sciences Po pour avertir les différentes communautés ? Allez-vous revenir

dans ce Conseil de manière régulière avec des indicateurs pour montrer à quel pourcentage le plan est mis en œuvre ? Histoire de publiciser un peu tout cela et aussi, puisque vous parliez de choc de conscience, de continuer de rassurer un peu les communautés au sujet de tout ce travail qui a été élaboré. Je vous remercie.

### **Raphaël ZAOUATI**

Je tenais également à vous remercier pour le travail qui a été fait. En effet, comme vous le disiez Madame l'Administratrice provisoire, tout l'aboutissement de ce qui a pu notamment être mené par le groupe de travail déontologie et VSS, puis plus largement par les équipes de Sciences Po, nous voyons que ce plan d'action est mis en œuvre rapidement et reprend fidèlement toutes les recommandations qui avaient pu être émises et la feuille de route qui avait pu être dégagée par les groupes de travail. C'est donc une très bonne chose et un très bon signal envoyé à toutes les communautés, notamment à la communauté étudiante. Je remercie également Madame Laurence BERTRAND DORLÉAC d'avoir précisé les nouveaux contours de cette Commission de déontologie et je me réjouis de voir que l'idée d'y intégrer un représentant de la communauté étudiante est envisagée, notamment parce qu'on voit maintenant que la déontologie concerne toutes les communautés et notamment la communauté étudiante. C'est donc une très bonne chose que les étudiants puissent être représentés au sein de cette commission. Je relève juste un petit point de vigilance sur les formations pour les violences sexistes et sexuelles. Ce sujet a été longuement examiné au sein du groupe de travail et il en était ressorti que la formation en présentiel avait des vertus que la formation en ligne n'a pas. Même si je suis bien conscient que dispenser des formations en présentiel pour l'ensemble des communautés étudiantes, dans un premier temps, relève d'une difficulté organisationnelle trop importante, je pense qu'à terme il pourrait être envisagé, progressivement, de recourir à des formations en présentiel pour ceux qui le souhaitent parce que ces formations permettent évidemment d'avoir une meilleure prise de conscience de tous ces enjeux et c'est extrêmement important. Merci beaucoup.

### **François HEILBRONN**

Je voulais aussi féliciter les équipes qui ont à la fois rendu un document très complet et féliciter aussi l'administration pour ces pistes de mise en œuvre rapide, c'est une très bonne chose. Nous en avons besoin depuis longtemps. J'avais deux questions et une remarque. La première question concerne les enseignants permanents qui ne sont cités à aucun moment dans les formations, comme dans les risques, en matière de violences sexistes et sexuelles. Nous voyons les enseignants vacataires, mais nous ne voyons pas les enseignants permanents et les enseignants permanents doivent être évidemment soumis aux mêmes règles que les autres. Mais peut-être sont-ils inclus dans les salariés. En tous les cas, ils n'apparaissent pas en tant que tel dans la présentation. Deuxième question, au sujet de la déontologie : que recouvre exactement le terme « déclaration d'intérêts » ? Qu'est-ce que cela signifie ? Qu'attend-on de nous ? Dernier point, concernant la charte de déontologie, vous dites qu'il faut la faire lire et la faire signer aux nouveaux arrivants, aussi bien salariés qu'enseignants. Moi, je considère qu'il faudrait la faire signer à tout le monde. À partir du moment où il y a une charte de déontologie, tous ceux qui travaillent à Sciences Po, qu'ils soient salariés, enseignants vacataires ou enseignants permanents, devraient la signer.

### **Elphie SANTISO**

Monsieur Arnaud JULLIAN, vous avez dit que toutes les recommandations avaient été reprises ou presque. Quelles sont celles qui n'auraient pas été reprises et envisagez-vous de les appliquer par la suite ? Merci.

### **Arnaud JULLIAN**

Pour les questions de Monsieur RIVET sur l'écoute externalisée et les modalités de sélection, effectivement, comme je vous l'indiquais, nous avons déjà rencontré une des associations que nous avons identifiées. L'idée du cahier des charges, en très résumé, c'est : qui écoute ? Y a-t-il un réseau qui peut réorienter au niveau local ? L'écoute est-elle intégralement à distance ? Quand on appelle, sommes-nous écoutés par des psychologues ? Y a-t-il des juristes disponibles pour orienter ? Il s'agit également de connaître la restitution qui est faite après l'écoute à la référente VSS qui permet le cas échéant d'engager l'action pré-disciplinaire, de connaître les modalités de suivi, de connaître la capacité de l'organisme à absorber le flux de signalements que nous allons lui envoyer en espérant qu'il ne soit pas si intense. Tout ce que nous avons fait en termes de bilan d'activité annuel, même s'il n'était pas publié, nous permet d'avoir une idée assez précise du flux de signalements sur plusieurs années, même

s'il est évidemment très variable. Ce sont toutes ces questions que nous leur posons. Nous allons essayer de cerner l'organisme le plus adapté.

En ce qui concerne le plan de communication, oui, bien sûr il existe un plan de communication. Nous en parlons d'ailleurs dans le plan d'action déontologie. Nous pourrions avoir une page sur le site de Sciences Po par exemple dédiée aux enjeux déontologiques, une également dédiée aux enjeux de VSS et à chaque fois expliquer précisément aux personnes, par exemple pour les VSS, le circuit – avec des graphiques comme ceux que vous avez vus qui seront peut-être plus jolis sur le site –, leur indiquer la zone de confidentialité, c'est extrêmement important, leur expliquer la procédure pré-disciplinaire, dans quel circuit les personnes s'inscrivent, quels sont leurs interlocuteurs. Même chose côté déontologie, nous pourrions indiquer à la fois le volet de déontologie de la recherche, mettre en ligne la charte de déontologie de la recherche dès qu'elle sera adoptée, pointer vers le référent intégrité scientifique. Sur le volet déontologie générale commune à l'IEP et à la FNSP, nous pourrions avoir la charte en ligne, ce qui est déjà le cas, mais disposer également de toutes les informations : comment contacter la personne qui sera chargée de mission en appui à la Commission déontologie ; comment contacter la Commission de déontologie – pour le coup il y a déjà une adresse – et puis avoir un plan d'action complet pour l'ensemble des dispositifs. Nous pourrions ainsi faire valoir tout ce que nous faisons et en reparler régulièrement dans les publications internes à Sciences Po. Il s'agit du volet plus communication au sens strict et moins mise à disposition de l'information, c'est-à-dire faire valoir un peu ce qui sera fait, ce qui permet à chaque fois aussi de faire vivre le thème et la dynamique.

Concernant les questions de Monsieur ZAOUATI, je vais peut-être laisser Sébastien THUBERT répondre sur les formations puisque je crois que la question portait sur les formations en présentiel et distanciel.

Je passe donc aux questions de Monsieur HEILBRONN. Je crois que là aussi, sous le contrôle de Sébastien, la question est due à ma présentation. En fait, les formations que j'ai présentées pour les enseignants vacataires sont en réalité des formations pour les enseignants, qu'ils soient enseignants de la faculté permanente ou enseignants vacataires. Mon raccourci malheureux vous a induit en erreur, mais effectivement les enseignants de la faculté permanente ne sont pas du tout oubliés, loin de là.

Le sujet des déclarations d'intérêts a beaucoup mobilisé le groupe tant sur son périmètre que sur la nature de la déclaration d'intérêts. Le périmètre est précisé noir sur blanc page 3 du rapport de déontologie. Nous avons tout simplement repris le périmètre des personnes qui devront la remplir tel qu'il avait été fixé par le groupe. Je sais que certains peuvent le trouver parfois trop large et se demander si ce sont vraiment les bonnes personnes, mais extraire maintenant des gens en disant que tel ou tel conseil ou telle ou telle responsabilité n'est pas forcément la plus adéquate enverrait un signal probablement très négatif sur le thème « je n'ai pas envie finalement de signer cette déclaration d'intérêts ». La déclaration d'intérêts elle-même est préparée. Elle sera remise à tout un chacun après validation pour signature. Il s'agit d'une déclaration d'intérêts extrêmement simple sur le modèle classique qui recense notamment les fonctions occupées antérieurement, les rémunérations reçues d'un organisme en relation avec Sciences Po. Une ou deux questions sont un tout petit peu plus complexes individuellement à recenser. Ensuite, nous demandons : avez-vous le sentiment d'être d'ores et déjà en situation de conflit d'intérêts ? Mais il s'agit avant tout d'une déclaration d'intérêts. Tout l'intérêt de cette déclaration d'intérêts, c'est « d'obliger » les personnes à prendre un moment pour faire le point sur leur situation, se demander où elles en sont de leurs différents engagements et s'ils se télescopent les uns les autres. C'est aussi tout l'intérêt de cette démarche par rapport à ce que nous comptons faire à l'avenir, qui consiste à mettre dorénavant dans chaque convocation des différents conseils – si les présidentes de ces conseils en sont d'accord – une petite phrase qui indique que si un membre a le sentiment d'être en conflit d'intérêts sur un des points de l'ordre du jour, il doit se déporter. Cette mention a une portée très générale, alors que la déclaration d'intérêts permet vraiment un temps de réflexion individuel.

La charte de déontologie, vous le savez, Vincent l'a dit, a vocation à être revue puisque le groupe a considéré que, si notre charte ressemblait à beaucoup d'autres chartes, elle avait été mise en place un peu « en chambre », sans concertation assez large et sans cartographie préalable des risques déontologiques. Comme l'a indiqué Vincent, nous allons donc, de toute façon, reprendre ce schéma, c'est-à-dire réaliser une cartographie des risques déontologiques à la rentrée qui va mobiliser les différents centres, toutes les directions et les écoles. Ensuite, sur la base des risques déontologiques identifiés, nous allons remettre sur le métier la charte de déontologie pour la faire évoluer plus ou moins largement. Se posera alors la question de son application, sachant qu'elle est d'ores et déjà applicable après le vote par les conseils, et des modalités de signature : faisons-nous signer tout le monde, faisons-nous signer seulement les nouveaux entrants ?

Par ailleurs, Madame SANTISO nous a posé une question sur les recommandations qui ne sont pas mises en œuvre. J'avoue que, tout de suite, elles m'échappent. Par exemple, sur le cumul, nous avons renvoyé à plus tard, avec la nécessité d'un groupe de travail. Mais c'est en même temps ce que préconisait aussi le rapport ; il s'agissait de creuser ce sujet en prenant le temps parce qu'il existe des cumuls internes, des cumuls externes, différents statuts de personnels, dont certains sont déjà soumis à une obligation d'autorisation de cumul alors que d'autres n'ont aucune obligation à cette heure. Comment harmoniser ? Faut-il une déclaration de cumul et qu'en faire ? Quelle politique prévoir pour ces cumuls ? Il s'agit d'un sujet sensible et complexe. Je peine à trouver d'autres préconisations non mises en œuvre, mais vous aurez probablement retrouvé une ou deux recommandations qui ne sont pas mentionnées, n'hésitez pas. Je cède la parole à Sébastien sur le volet formations.

### **Sébastien THUBERT**

Merci. Très rapidement, bonjour à toutes et tous. Les formations évoquées sont surtout un plan de sensibilisation des nouveaux entrants avec cette année un effet de rattrapage des personnes qui sont déjà dans la communauté de Sciences Po. Il s'agit de suivre les recommandations du groupe VSS qui étaient de se dire : il faut marquer à l'entrée de Sciences Po un acte qui offre les meilleurs moyens de partager une culture commune dans la lutte contre les violences sexuelles et sexistes. C'est l'objectif que nous visons. Il en résulte que les formations en tant que telles seront l'objet du renforcement du plan égalité femmes/hommes qui sera travaillé en septembre, du renforcement d'un certain nombre de choses, notamment lorsque nous travaillerons aussi au sein du groupe de travail sur la lutte contre les discriminations. Nous voyons bien que nous aurons besoin de bâtir une offre de formation qui viendra tout au long du parcours. Là, il s'agit de sensibiliser l'ensemble des communautés. Nous avons 17 000 personnes à sensibiliser d'ici à la fin de l'année. Le choix a donc été fait de cette sensibilisation à distance avec un organisme spécialisé sur ces questions-là, VSS-FORMATION, et qui a cette pratique à distance. VSS-FORMATION est un organisme qui regroupe nombre de chargés de mission égalité au sein des universités en France. Ils connaissent donc très spécifiquement le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ils construisent leurs formations autour des préoccupations et du cadre spécifique dans lequel nous agissons. Pour compléter sur la faculté permanente, nous leur proposerons bien sûr le module à destination des enseignants vacataires. Ce module a été pensé avant tout pour les enseignants vacataires, mais les membres de la faculté permanente non pas qu'une fonction d'enseignement. Ils sont aussi chercheurs et nous avons du coup eu un traitement, une approche, comme nous avons eu pour les doctorants, de la sensibilisation mise à disposition des salariés. La faculté permanente aura donc accès à la même formation que les responsables pédagogiques, que les secrétaires généraux des centres, pour avoir un cadre plus général et d'appropriation notamment du cadre légal et juridique dans lequel nous agissons sur ces questions. Les doctorants, par exemple, auront la même formation que le personnel de Sciences Po parce que, dans ces formations, on ne traite pas uniquement la question étudiante, on traite également la question des violences sexuelles et sexistes dans le cadre du travail. Nous avons donc aussi besoin de donner à toutes ces personnes des outils nécessaires pour la formation. J'espère avoir répondu à la question. Raphaël le sait, si nous avions dû mettre en place les formations en présentiel pour les étudiants, nous aurions dû organiser 550 sessions de formation au mois de septembre. Or nous sommes face à une impossibilité matérielle de le faire.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci. Avant de redonner la parole aux questions, je voulais vous demander une précision. Nous avons parlé d'avoir une charte ou un règlement – évidemment de chaque conseil –, mais aussi du Conseil de l'Institut. Est-ce qu'il ferait partie du règlement intérieur général de l'IEP ou aurions-nous un règlement pour nous ? Je pense à cette question du déport dont vous avez parlé et qui sera indiqué dans les messages. À quel moment aurons-nous une discussion avec les membres du Conseil ou avec un petit groupe du Conseil pour réfléchir à ce dont nous avons besoin concrètement ? Est-ce que c'est inclus dans la réflexion sur la charte et la refonte de la charte de déontologie générale ou est-ce un point qui est juste pour notre Conseil ? Si vous pouvez répondre rapidement à cette question pour éclairer la suite de la discussion.

### **Arnaud JULLIAN**

Pour moi, ce sont deux sujets assez distincts malgré tout puisque l'un concerne la déontologie et l'autre est plus en lien avec la gouvernance. Pour tout vous dire, il n'existe pas de règlement intérieur du Conseil de l'Institut, mais un règlement que j'ai sous les yeux et qui s'appelle règlement intérieur de l'IEP et qui contient des dispositions de règlement du Conseil. Après, si vous souhaitiez pour une raison ou une autre

le disjointer et créer une sorte de règlement intérieur du Conseil de l'Institut ou le modifier sur d'autres sujets, c'est davantage un sujet de gouvernance, même s'il y aura des points d'adhérence puisque, par exemple, la question de la confidentialité des débats peut être un sujet à la fois déontologique et de gouvernance, mais les deux temporalités sont disjointes et sont complètement à votre convenance sur la question d'un éventuel règlement intérieur du Conseil ou de l'évolution du règlement intérieur de l'IEP.

### **Jeanne LAZARUS**

Je ne veux pas monopoliser la parole, mais nous avons parlé plusieurs fois de ces questions de confidentialité, ces questions de déport. Nous parlions également d'un kit d'accueil des nouveaux membres du Conseil ne serait-ce que pour que l'ensemble des textes disponibles soient fournis aux nouveaux membres, que les fonctionnements des Conseils soient explicités. Tout cela, je crois que c'est quelque chose sur lequel il faut que nous travaillions et j'aimerais bien que nous puissions le faire dès la rentrée. Il y a sans doute des choses très faciles à mettre en place très vite et d'autres, comme vous venez de le dire, qui nécessitent de réfléchir à la gouvernance générale. Pour ma part, depuis que je suis présidente, j'aimerais que nous ayons un règlement intérieur du Conseil de l'IEP, je trouverais cela plus clair. Quitte à renvoyer pour la plupart des points au règlement général. Cela pourrait être un règlement des conseils, peut-être à discuter avec les autres conseils. Je reprends la liste des questions. Monsieur LE BOUARD.

### **Titouan LE BOUARD**

Bonjour à tous. Nous accueillons le rapport sur les violences sexistes et sexuelles favorablement étant donné que nous avons participé à ce rapport au sein des comités et notamment du groupe de travail présidé par Madame HERVIEU-LÉGER. Nous portions de nombreuses propositions qui ont enfin été prises en compte et c'est très positif. Par exemple, l'enquête systématique de la cellule d'enquête interne préalable ou la mise en place des référents VSS sur tous les campus. Je pense que nous allons dans la bonne direction. Un des points d'accroche que nous avons et que Monsieur ZAOUATI a rappelé tout à l'heure concernait le format des formations, notamment l'importance du présentiel et d'avoir de petits groupes comme le module d'*e-learning* qui va être mis en place dès 2022. C'est quelque chose de positif puisque cela va pouvoir toucher tous les étudiants même avant leur arrivée à Sciences Po, ce que nous avons souligné dans le groupe de travail. Nous considérons qu'il faut que cela s'accompagne aussi d'un temps en présentiel, mais nous sommes globalement plutôt très satisfaits. Nous vous remercions.

### **Anaïs PICART**

Bonjour à toutes et à tous. J'aimerais compléter l'intervention de Titouan LE BOUARD davantage sur l'aspect de la déontologie. Déjà pour vous dire que nous sommes très satisfaits du plan qui a été élaboré et pour remercier les équipes qui ont concouru puisqu'il intègre véritablement les questions étudiantes relatives à la déontologie. Quelques points cependant à relever. Il aurait peut-être été souhaitable que les questions relatives au Comité des dons soient rendues un peu moins opaques, notamment relatives à sa composition, la présence étudiante et le fonctionnement en son sein et, étant donné l'impératif, comme vous l'avez rappelé à la fin de votre présentation, de communication, puisqu'il s'agit également d'un enjeu de transparence, l'importance aussi peut-être de mieux communiquer, notamment sur la charte des financements pour qu'elle soit rendue plus accessible sur le site Internet par exemple. Enfin, j'aimerais aussi remercier l'intervention de Madame la Présidente de la FNSP sur la présence étudiante au sein de la Commission de déontologie dont nous nous réjouissons évidemment. Merci pour tout le travail qui a été fait. Je voulais simplement relever ces deux petits points.

### **Jeanne LAZARUS**

Monsieur AGOSTINI qui est revenu parmi nous temporairement.

### **Côme AGOSTINI**

Merci beaucoup, Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous. Je suis ravi de revenir pour parler précisément de ce sujet parce que je tenais à saluer le travail remarquable qui avait été effectué et auquel, je le sais, ont pris toute leur part mes collègues élus et étudiants. Je vous avoue qu'en ce moment j'ai la ressouvenance de discussions avec Madame l'Administratrice provisoire et à l'époque Monsieur le Directeur quand nous finissions notre mandat de membres de la Commission disciplinaire l'été dernier et c'est vrai que nous ne pensions pas que des actions aussi dirimantes et fortes seraient prises, évidemment à la faveur d'un contexte regrettable, seulement un an plus tard. Je crois que c'est absolument essentiel que nous allions vers plus de clarté, vers plus d'efficacité sur ces sujets-là. Je sais

que vous en avez énormément parlé, je ne vais donc pas en rajouter, mais je tenais vraiment à saluer ce travail parce que j'ai vu de près à la fois la volonté qui était celle de Sciences Po d'agir sur ces questions et les obstacles qui arrivaient à nous quand nous souhaitions agir, des obstacles juridiques, des obstacles pratiques, éthiques aussi puisqu'il était extrêmement compliqué d'être à la fois dans notre rôle d'élus étudiants, qui accueillions au sein de nos organisations une parole de victime parfois d'accusé, et de juger ensuite en tant que membre de la Commission disciplinaire. C'est quelque chose de très compliqué et sur lequel je pense que nous, organisations étudiantes, devons aussi travailler en notre sein pour garantir l'absolue impartialité des élus qui siègent en Commission disciplinaire et qui ont parfois et très souvent des fonctions au sein de nos organisations. Cela étant, concernant le schéma que j'ai pris la peine de lire, qui est certes complexe, mais qui est beaucoup plus clair puisqu'avant il y avait quelque chose qui était un petit peu caligineux pour les étudiants de savoir se repérer sur qui faisait quoi et qui était soumis à quelle confidentialité. Aujourd'hui, je crois qu'il y a beaucoup d'acteurs, mais ils sont nécessaires et cela amène beaucoup de clarté. C'était ce que nous défendions. Je n'ai pas de questions particulières parce que je crois que beaucoup a été dit et je sais que, sur ce sujet-là, Raphaël ZAOUATI a fait un travail au nom de NOVA tout à fait remarquable, mais je voulais vraiment saluer ce travail et l'engagement de la direction actuelle, notamment de l'administratrice provisoire sur cette question. En espérant que dès la rentrée prochaine et dès la mise en place de tous les dispositifs prévus, non seulement nous ayons à compter moins de cas de violences sexuelles, mais surtout que ces cas que nous compterons inévitablement, malheureusement, soient traités avec la plus grande diligence et la plus grande efficacité. Merci à tous.

### **Dominique CARDON**

Bonjour à toutes et tous. Je voudrais évidemment, je le dis très vite, me féliciter du travail, de la célérité dans la mise en place des dispositifs et de ses conclusions. J'avais une question que je voulais poser à Arnaud JULLIAN. Nous savons que la qualité d'une politique publique ne dépend pas simplement de la norme et des procédures, mais aussi des moyens qui sont mis en place pour son application. Une grande partie des procédures et des nouveaux processus vont reposer sur les différentes communautés de Sciences Po et c'est très bien que cela se passe ainsi, mais nous avons aussi des formations, des personnes extérieures qui vont intervenir dans la vie de Sciences Po et sans doute des recrutements à faire dans ce processus. Je voulais savoir comment avait été pensée la question de la mise en œuvre et des moyens nécessaires à cette mise en œuvre. Je me demandais également si, pour la communication autour de nos nouveaux dispositifs, il ne serait pas intéressant de montrer que l'ambition et la volonté, dont témoignent les résultats de ces groupes de travail, sont aussi associées à l'idée d'un engagement de moyens pour la réalisation de ces projets ambitieux.

### **Emeric HENRY**

Bonjour à toutes et à tous. Je suis également très impressionné par la rapidité de mise en place et de propositions. Pour poursuivre sur le point de Dominique, j'ai l'impression qu'il y a effectivement une annonce de recrutements. C'est très important pour le travail, par exemple, de la Commission de déontologie ou d'autres instances d'avoir ces appuis institutionnels. C'est donc vraiment très impressionnant et très positif. Nous avons parlé de la composition de la Commission de déontologie. La taille a-t-elle été arrêtée parce que la question était ouverte par le rapport et n'était pas close ? Par ailleurs, quel sera un peu plus précisément le rôle des correspondants déontologie ? Seront-ils dans les unités de recherche également ? Merci.

### **Emma SALLEY**

Bonjour à tout le monde. Pour les élus Solidaires étudiant-e-s, nous aimerions dire que, globalement, nous trouvons que ces deux rapports et ces deux plans vont plutôt dans le bon sens. Après, comme d'autres représentants étudiants l'ont souligné avant moi, nous pouvons nous interroger évidemment sur la question du présentiel ou non dans les formations. Nous aussi nous avons un gros doute sur la qualité des formations en distanciel. Il ne s'agit pas la qualité des formations en soi, mais la qualité d'écoute des étudiants dans ces formations. Nous avons l'impression qu'elles ne sont peut-être pas suffisamment engageantes pour les étudiants, qu'il est trop facile d'écouter d'une oreille ou de ne pas vraiment se soucier de ce qui est mis en place. Nous avons donc entendu la difficulté de mise en place à la rentrée 2022 et effectivement cela s'ajoute à la difficulté du rattrapage pour les générations précédentes. Avoir ces cours en ligne sur la question des violences sexistes et sexuelles constitue peut-être d'une solution pour les générations précédentes effectivement, mais cette difficulté existe pour la rentrée de l'année prochaine, pour la rentrée 2021-2022. Y a-t-il une évolution envisagée sur ce sujet-là et pourrait-on

imaginer qu'à l'avenir ces formations puissent être passées en présentiel? Je le souligne, si ces formations restent seulement à distance, cela soulève une vraie inquiétude sur le suivi de certains étudiants.

### **Arnaud JULLIAN**

Merci à tous ceux qui sont intervenus, même à ceux qui n'ont pas posé de questions ne serait-ce que pour leurs remerciements pour l'action de toutes les équipes. Pour répondre rapidement à Madame PICART sur le Comité des dons, oui, comme vous l'avez vu, les membres du Comité des dons feront partie des personnes qui devront remplir des déclarations d'intérêts. Ils sont dans le périmètre. Oui, bien sûr, l'idée de mettre sur notre site, sur une page dédiée, la charte des dons et la composition du Comité des dons paraît être parfaitement logique et tout à fait à faire. C'est quelque chose qu'il nous faut clairement faire pour une transparence renforcée.

Pour répondre à Dominique CARDON, il y a effectivement un engagement de moyens puisque, comme nous vous l'avons présenté dans un slide, cinq personnes supplémentaires seront recrutées. Nous sommes en train de parler du coût des formations, dont certaines seront réalisées par un organisme extérieur, VSS-FORMATION. Certaines pèseront pour leur conception en termes de modules de formation notamment. Le coût de la plateforme d'écoute externe professionnalisée ne nous est pas encore connu puisqu'en réalité nous sommes actuellement en train de chiffrer le coût du premier des deux prestataires que nous avons vus. Il nous faudra encore échanger la semaine prochaine avec le second prestataire. Nous sommes d'ores et déjà certains que nous aurons un surcoût récurrent de plus de 500 000 euros pour la FNSP lié à la mise en œuvre des deux plans d'action. Ce qui n'est pas du tout négligeable et qui est d'ores et déjà acquis puisque les fiches de poste par ailleurs des cinq postes que nous vous avons présentés sont toutes écrites ; j'en ai d'ores et déjà validé plusieurs pour publication et envoi. Nous aurons donc ces personnes rapidement.

En ce qui concerne la composition de la Commission de déontologie, la présidente de la FNSP, Laurence BERTRAND DORLÉAC, s'est d'ores et déjà exprimée sur le sujet en Conseil d'administration. Je crois que son souhait est d'aller vers huit à neuf personnes dans cette Commission de déontologie. J'imagine que cela reste complètement flexible. Cela dépend évidemment des profils disponibles, mais aussi de l'analyse juridique qu'elle a évoquée et que mène actuellement un cabinet externe sur les personnes qui pourront être désignées par le Conseil de l'Institut et le Conseil d'administration de la FNSP. Une analyse juridique est en cours sur ce qu'il nous est possible de faire dans le cadre de nos statuts au sens des décrets, sachant que les règlements intérieurs devront évoluer, nous le savons d'ores et déjà, pour permettre cette augmentation du nombre de membres de la Commission de déontologie.

Madame SALLEY, avant de céder la parole à Sébastien sur le volet formations pour compléter un peu, je voudrais juste dire que, oui, le sujet de la qualité d'écoute existe toujours, mais pour avoir fait beaucoup de réunions Zoom, je sais que la qualité d'écoute en Zoom est variable suivant les sujets, suivant les moments de la journée. En tout cas, Sébastien vous a indiqué que faire du présentiel était impraticable à court terme et présenté les évolutions envisageables. J'imagine que de toute façon nous referons le point régulièrement sur notre dispositif de formation. Je cède la parole à Sébastien sur le sujet.

### **Sébastien THUBERT**

Madame SALLEY, vous avez raison de souligner l'importance de rendre ces sensibilisations très actives et nous partageons avec vous ce point de vue. C'est pour cela que nous voulons nous donner une année complète pour la production et la réalisation de ce qui sera de l'*e-learning*, mais pas un *e-learning* de séquences filmées d'une personne qui parlerait face caméra comme dans une conférence. Nous sommes sur la production notamment de modules vidéo avec des mises en situation très concrètes, des QCM, notamment, très interactifs, précisément pour rendre ceux qui vont suivre ces sensibilisations acteurs et très impliqués. Il ne s'agit pas de dérouler une vidéo qui durera une heure. Voilà pour essayer de vous rassurer et en vous redisant qu'il s'agit d'un premier pas et d'un premier acte de sensibilisation, redonner les éléments essentiels et après, bien sûr, tout au long du parcours de formation à Sciences Po, il y aura d'autres moments de formation sûrement en présentiel qui seront proposés, mais là nous avons besoin de retravailler un petit peu le plan égalité pour voir notamment ce qui va se combiner. Comme l'évoquait Monsieur JULLIAN tout à l'heure, il y aura la question de ce qui sera offert en formations sensibilisation au moment du départ en stage, au moment du départ en troisième année, etc. Nous allons donc plutôt cheminer avec les communautés tout au long de leur parcours à Sciences Po pour compléter cette première sensibilisation.

### **Samuel KHALIFA**

Bonjour à toutes et à tous. Je voulais intervenir sur deux points assez précis. Le premier concerne la formation. Je voulais savoir si pour la communauté des enseignants vacataires, il était question de l'inscrire dans le document contractuel, lettre d'engagement, de mission, parallèles. Ça, c'est le premier point. Du coup, en détaillant, il s'agit d'une formation et d'une sensibilisation, ce qui n'a rien à voir. Deuxième aspect concernant la présence et l'enjeu de la communauté de la population internationale par rapport à ce processus et à ce projet. Autrement dit, considérez-vous que les formations et la sensibilisation doivent se faire uniquement en français ou également en anglais ? C'est une question importante. Je dirais que cette question linguistique a aussi son prolongement au niveau culturel.

### **Sébastien THUBERT**

En fait, les formations sont prévues en français et en anglais et nous ne prenons pas le parti pris de sous-titrage. Autrement dit, les supports qui seront filmés ou proposés seront vraiment dans la langue prononcée pour justement éviter ces effets de dispersion et que nous ayons des supports qui soient le plus adaptés. Ensuite, sur la sensibilisation à destination des enseignants vacataires, nous partons du constat, et nous l'avons partagé avec vous en groupe de travail sur les enseignants vacataires, que la très, très grande majorité des enseignants vacataires enseignent moins de vingt-quatre heures par an. Du coup, il faut trouver une durée adaptée à cette durée d'engagement qui leur permette de recevoir les messages essentiels et qui nous permettra après d'être, nous, plus efficaces dans le lien que nous pourrions avoir avec eux, compléter ces messages-là avec un accent fort autour des dix recommandations. Cette approche va nous permettre d'être un peu plus clairs et perçus sur ces questions-là et d'articuler la relation, notamment enseignants et enseignants, mais aussi de donner aux enseignants vacataires les outils pour savoir vers qui se retourner s'ils sont témoins que ce soient les services de Sciences Po ou la cellule d'écoute extérieure. La cellule d'écoute est aussi là pour les témoins, comme le rappelait tout à l'heure Arnaud JULLIAN. Il s'agit donc de dire aussi à toute la communauté que cette cellule n'est pas que pour les victimes, elle est aussi pour les témoins. Les enseignants vacataires doivent donc savoir utiliser cet outil-là. Cette année, nous disposerons d'un message vidéo qui sera, c'est certain, moins interactif, mais nous voulons aller l'année prochaine vers quelque chose de beaucoup plus interactif, dans un format qui correspond à la durée d'engagement et de soutenabilité par rapport aux agendas des uns et des autres.

### **Francesca CABIDDU**

Pour répondre à la première question, l'engagement de formations et de sensibilisations figurera bien dans la lettre d'engagement.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci beaucoup aux membres du Conseil pour toutes ces questions et aux représentants de l'administration pour le travail accompli et les éclaircissements apportés aujourd'hui. Nous allons donc passer au vote. Madame GASMI, y a-t-il des procurations à annoncer ?

### **Ismahane GASMI**

Oui, voici les procurations :

- M. BULTINGAIRE à Mme SALLEY ;
- Mme COURIOL à M. CORDONNIER ;
- M. RUGGIU à M. CHATRIOT ;
- Mme BISAGNI-FAURE et Mme LEMARDELEY à Madame LAZARUS.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci. Nous allons voter à main levée.

*Le Conseil de l'Institut approuve à l'unanimité les plans d'action de mise en œuvre des recommandations des groupes de travail consacrés à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes et à la déontologie à l'unanimité des votants.*

### **Jeanne LAZARUS**

C'est un signe de grande confiance et encore une fois, je pense, de reconnaissance pour la rapidité avec laquelle ce travail a été mis en œuvre et nous vous remercions très sincèrement. Nous savons aussi que nous allons nous revoir puisque toute une série de points qui sont aujourd'hui dans ce plan amènent à

des prolongements et à des rapports réguliers devant le Conseil, comme quelqu'un l'a souligné. Nous allons donc passer au second point de notre ordre du jour. Il s'agit de la dernière étape de la réforme d'admission et donc la définition des principes de la convention d'éducation prioritaire.

## **II. DEFINITION DES PRINCIPES DE LA CONVENTION EDUCATION PRIORITAIRE**

**Jeanne LAZARUS**

Je vais laisser Madame AURELIA nous expliquer de quoi il s'agit avant que nous ne votions.

**Karine AURELIA**

Bonjour à tous et à toutes. Merci, Madame la Présidente. Comme vous le soulignez, le nouveau cadre contractuel des conventions éducation prioritaire que nous vous présentons ce matin constitue la dernière étape de la réforme du dispositif CEP. Les deux premières étapes ont en effet été réalisées avec l'adoption du nouveau règlement des admissions l'année dernière, qui maintient une voie d'accès spécifique pour les lycées ayant conclu une convention éducation prioritaire, et l'adoption, de nouveaux critères de sélection à la fois quantitatifs et qualitatifs que vous avez votés le 17 novembre de l'année dernière et affinés le 25 mai dernier. Cette troisième étape consiste, pour le Conseil, à définir les grands principes qui seront intégrés dans les conventions désormais tripartites entre les académies, les établissements d'enseignement secondaire et Sciences Po, avec comme objectif de mettre en place et maintenir un accompagnement de qualité aux élèves qui participent aux ateliers Premier campus de Sciences Po et s'assurer que les établissements conventionnés respectent bien les critères quantitatifs et qualitatifs pendant toute la durée de la convention. Afin de permettre aux lycées conventionnés de mettre en place un atelier Premier campus de qualité, la convention précise les engagements de Sciences Po qui va chaque année transmettre le guide de l'atelier Premier campus mis à jour annuellement et qui comprend les attendus de l'atelier, des suggestions de ressources pédagogiques et bibliographiques. Sciences Po va aussi mettre à disposition des contenus pédagogiques numériques sur la plateforme dédiée afin de travailler les compétences transversales qui sont nécessaires à la réussite des élèves dans l'enseignement supérieur. Ces contenus proposeront notamment des outils méthodologiques d'organisation du travail, un accompagnement dans l'apprentissage par le numérique, des conférences en anglais. Sciences Po s'engage également à partager les bonnes pratiques via cette plateforme numérique, via Whaller, afin de favoriser les échanges entre les équipes enseignantes au sein de l'académie dans une logique de partage d'informations en réseau. Afin d'assurer également un fonctionnement efficace du dispositif CEP, la convention précise les différents moments de l'année où Sciences Po et l'établissement secondaire se rencontrent. Trois grands moments sont prévus lors de la réunion de lancement de l'atelier en présentiel ou en distanciel à la rentrée : lors de la journée portes ouvertes du Collège universitaire qui est organisée chaque année en novembre par Sciences Po et qui va intégrer une session dédiée aux lycées conventionnés à laquelle sont conviés les élèves, les parents, les enseignants, les proviseurs et les conseillers d'orientation. Autre grand moment, le séminaire annuel de l'égalité des chances qui est organisé chaque année en janvier et qui va permettre d'enrichir la relation pédagogique dans le cadre d'ateliers qui seront proposés aux enseignants référents autour d'un travail conjoint avec des enseignants de l'enseignement supérieur sur la construction, la mise en œuvre de ressources qui vont permettre aux élèves de développer ces compétences transversales qui sont nécessaires pour la réussite de l'atelier, mais ces conventions prévoient également d'autres grands moments bien sûr : des visites des lycées, des échanges réguliers à distance pour accompagner les équipes pédagogiques. Zoom va nous permettre d'organiser davantage de réunions, toucher l'ensemble des territoires et limiter nos déplacements qui prennent beaucoup de temps. L'année dernière, nous avons exploité ce format et nous avons pu échanger avec 103 lycées, c'était dans le cadre de réunions d'information. Nous avons fait la pédagogie de la réforme de l'admission et ces échanges avec les proviseurs et les enseignants avaient vraiment permis une émulation d'idées entre des lycées de différentes académies. La convention prévoit que les équipes de Sciences Po et des lycées s'engagent à organiser une réunion de suivi de l'atelier au moins une fois tous les trois ans en complément bien sûr de ces échanges réguliers, un déplacement d'une délégation Sciences Po au moins une fois pendant la

durée de la convention. S'agissant des relations entre Sciences Po et les académies, afin d'assurer le suivi du partenariat, Sciences Po et l'académie vont se rencontrer dans le cadre de réunions au moins une fois tous les deux ans et cela donnera lieu à des comptes rendus rédigés par l'académie. L'académie s'engage à mettre à disposition du lycée les moyens nécessaires à la réalisation d'ateliers de première et terminale qui doivent être au moins équivalents à deux heures supplémentaires année, donc ses HSA. Enfin, afin d'assurer le suivi des critères définis par les résolutions du Conseil de l'Institut, c'est notre objectif, chacune des parties s'engage à transmettre les informations suivantes : s'agissant de l'établissement secondaire, le lycée va transmettre à Sciences Po, au plus tard le 31 octobre de chaque année, le nombre d'élèves qui est inscrit à l'atelier ainsi que le pourcentage de boursiers de l'enseignement secondaire. Le lycée va répondre au questionnaire transmis par l'académie qui va porter sur le nombre d'inscrits à l'atelier avec le pourcentage de boursiers du secondaire, le nombre d'élèves ayant fait des vœux pour des filières sélectives et également répondre à des questions sur le contenu de l'atelier. Le lycée va transmettre aux équipes de Parcoursup la liste nominative des élèves qui sont éligibles à la voie d'admission spécifique CEP. S'agissant de l'académie, ses obligations seront d'élaborer ce questionnaire et intégrer des questions relatives à l'atelier, des questions qui auront été préalablement transmises à Sciences Po et qui pourront faire l'objet de remarques et de commentaires. L'académie adressera à Sciences Po un rapport annuel avec l'actualisation des critères quantitatifs et qualitatifs qui ont été définis. S'agissant de Sciences Po, nous devons mettre à disposition du lycée des statistiques d'admission au plus tard le 30 septembre de chaque année et transmettre ces statistiques également à l'académie pour une analyse plus macro au niveau académique. À partir de ce rapport qui sera remis par l'académie et les informations statistiques transmises par le lycée sur la composition de l'atelier, nous allons pouvoir ainsi évaluer le respect des critères qui ont été définis par le Conseil. La durée des conventions est fixée à six ans avec une reconduction tacite pour une durée indéterminée et la possibilité d'y mettre fin à l'initiative du lycée ou de Sciences Po. Les établissements partenaires de l'ancien dispositif sont maintenant soumis à une période transitoire de trois ans à compter de la prochaine rentrée pour se conformer aux critères qui ont été définis par le Conseil. À l'issue de ces trois ans, soit ils remplissent les critères auquel cas le cadre contractuel de la convention générale s'applique, soit l'établissement ne les remplit pas auquel cas la convention prendra fin. Comme nous l'avons précisé lors du dernier Conseil, nous allons lancer une deuxième campagne dès la rentrée prochaine. Il reste trente-quatre places si nous intégrons les établissements en transition. Voilà les grands principes qui ont donc été stipulés dans les nouvelles conventions. Je vous remercie de votre attention et je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci beaucoup, Madame AURELIA pour tous ces éléments très clairs. Avez-vous des questions ? Pour ma part, j'aurais une question sur le lien avec les académies qui finalement, jusqu'à présent, dans le dispositif CEP, n'étaient pas mobilisées comme elles vont l'être avec le nouveau système. Évidemment, la question c'est l'intérêt peut-être différencié des académies selon les goûts et les questions locales. Autrement dit, comment faire pour que toutes les académies soient autant mobilisées et qu'il n'y ait pas des zones où des lycées seraient intéressés, mais où le passage par l'académie pourrait ralentir ou compliquer les choses si l'académie n'est pas très partante ?

### **Karine AURELIA**

L'année dernière, nous avons rencontré l'ensemble des académies qui ont lancé un appel à manifestation d'intérêt ciblé en fonction des critères qui avaient été définis. Cette année, nous allons lancer un appel à manifestation d'intérêt un peu plus large, mais bien sûr toujours en lien étroit avec les académies pour prendre en compte leurs spécificités. D'ores et déjà nous avons des candidatures de lycées et bien sûr nous examinons ces candidatures en lien étroit avec les académies, mais cet appel à candidatures sera plus large. Pour rappel, nous avons touché vingt-huit académies sur trente et notre objectif est donc de toucher les deux académies absentes, à savoir Rennes et Nantes.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons donc voter sur ce règlement. Je pense qu'il n'y a pas de nouvelles procurations depuis tout à l'heure.

*Le Conseil de l'Institut émet un avis favorable aux principes de la Convention Éducation Prioritaire à l'unanimité des votants.*

**Jeanne LAZARUS**

Nous vous remercions beaucoup de votre implication sur ces questions.

Nous passons au troisième point sur l'adoption du règlement de scolarité pour l'année universitaire 2021-2022 avec certains changements toujours dus à la situation sanitaire.

**Karine AURELIA**

Je vous remercie toutes et tous.

**III. ADOPTION DE L'ACTE PORTANT ADAPTATION TEMPORAIRE DU  
REGLEMENT DE LA SCOLARITE POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE  
2021-2022**

**Myriam DUBOIS-MONKACHI**

Mesdames, Messieurs, je vais vous présenter le nouveau règlement de scolarité qui sera en vigueur dès après le vote concernant l'année universitaire 2021-2022. Comme vous le savez, ces règles de scolarité ont été adaptées depuis le début de la crise sanitaire, notamment sur cinq éléments que je vais vous présenter rapidement. Première adaptation, il s'agit du sujet de la défaillance dans son article 5 du règlement de la scolarité. Il est prévu, lorsqu'un étudiant est absent plus de deux fois, d'avoir une défaillance sur le cours en question. Même si nous avons prévu et programmé une rentrée en présentiel pour cette année universitaire qui arrive, nous savons que certains étudiants ne pourront rejoindre l'établissement à la rentrée pour des raisons règlementaires liées à leur pays de résidence ou à la politique que la France a définie en érigeant récemment, le 7 juin, une cartographie sanitaire des pays en zone rouge et orange dont les ressortissants ne seront autorisés à rentrer en France qu'à certaines conditions qui peuvent être dissuasives pour les étudiants. En particulier dans les pays en zone rouge qui ne sont pas des moindres puisque beaucoup de nos étudiants y résident. Il s'agit notamment de l'Afrique du Sud, de l'Argentine, du Brésil, du Chili, de la Colombie et de la Turquie. Dans ces régions, il est également prévu cet été que les postes ne délivrent pas ou n'instruisent pas les nouvelles demandes de visa. Nos étudiants risquent donc à la fois d'être empêchés de venir en France par des mesures dissuasives d'accueil, notamment la question de la septaine et la question aussi du passe sanitaire et de la vaccination en fonction de la réglementation européenne, mais également dépourvus de visa puisqu'ils ne seront pas, pour les étudiants qui n'en disposent pas déjà, délivrés pendant les vacances. C'est donc pour cette raison, exclusivement pour les étudiants concernés et sur justificatif, que nous avons décidé de neutraliser une fois encore la défaillance pour tous les étudiants. En revanche, cela ne remet pas en cause le contrôle de l'assiduité dans les cours qui est bien maintenu dans son article 4. Il sera demandé aux enseignants de bien veiller à ce contrôle d'assiduité qui est d'une part le gage d'une qualité des apprentissages et d'autre part, nous le savons maintenant depuis le début de la crise, un moyen de maintenir un lien avec des étudiants qui se trouveraient en difficulté et de mettre en place avec les équipes un accompagnement adapté.

Le deuxième élément, il s'agit des conditions de validation des deux années du Collège universitaire et notamment lorsqu'il s'agit d'un passage conditionnel en troisième année qui exigerait le suivi d'un semestre supplémentaire à Sciences Po afin de compléter le cursus avant d'effectuer un semestre à l'international au titre de la troisième année. Il a été précisé, dans cette modification, les conditions d'accès à ce semestre hors les murs à l'international qui est aligné sur la proposition faite cette année pour la mobilité internationale par la Direction des affaires internationales et qui constitue la troisième modification. Il s'agit de l'adaptation pour l'année universitaire de cette mobilité qui compte tenu de l'hétérogénéité des situations dans le monde et notamment d'établissements qui ne reçoivent pas d'étudiants en échange, un seul semestre en séjour universitaire à l'international était garanti pour tous

les étudiants. Il aura lieu, nous le savons, de manière alternée pour moitié sur chacun des semestres. L'année mixte est également maintenue pour les étudiants et cette année a été largement accordée. Quatrième élément de modification, le sujet du parcours civique, élément académique au cœur du projet pédagogique du Collège universitaire pour lequel il est proposé d'accepter un report entre la deuxième et la troisième année afin d'effectuer le stage de terrain qui est le deuxième élément du parcours civique. Enfin, le cinquième et le dernier élément concerne l'ajout dans l'article 39 du règlement de la scolarité qui concerne le semestre hors des murs en master d'une nouvelle modalité que nous avons appelée Capstone qui est un projet collectif pour élargir le cadre de ce semestre et permettre, en cas de dégradation de l'offre de stages pour les étudiants internationaux notamment, d'avoir accès à un projet qui pourrait être valorisé dans le cadre de leur cursus. L'année dernière, nous avons développé ces Capstone pour l'École des affaires internationales. Trente-quatre étudiants ont été concernés et ont pu travailler au sein de treize projets différents avec des entités, notamment des organisations internationales comme l'UNESCO, Transparency International, la Banque mondiale et d'autres ONG. La durée de cette adaptation du règlement de la scolarité est prévue pour cette année universitaire sauf si la situation sanitaire se dégradait au niveau mondial. Auquel cas, les impacts de ces modifications seraient prolongés à l'année universitaire suivante. Je vous remercie.

### **Raphaël ZAOUATI**

Merci, Madame DUBOIS-MONKACHI pour cette présentation. Je salue l'effort d'adaptation du cadre à des contraintes que nous espérons bientôt levées, mais qui vont à mon avis peser sur Sciences Po encore pour au moins un semestre, pas plus, je l'espère. J'avais une question concernant la rupture potentielle d'égalité entre les étudiants qui feraient leurs examens en présentiel et ceux qui les feraient en distanciel. Quelles sont les modalités concrètes de ce dédoublement des examens et comment s'assurer qu'il n'y aura pas de rupture d'égalité entre ceux qui ne pourront malheureusement pas venir sur site et ceux qui seront en présentiel ? Merci.

### **Titouan LE BOUARD**

Merci pour cette présentation. J'ai quelques remarques à faire sur ces modifications et notamment sur la question des étudiants en troisième année puisqu'en fait, ce que nous nous apprêtons à voter, il n'y aura pas de modifications avec la situation des étudiants qui ont été en troisième année sur l'année 2020-2021. Ce qui est un petit peu regrettable puisque ce sont des étudiants qui, pendant au moins un semestre, peut-être même une année, n'auront pas accès à l'université et vont souvent être reclus chez eux et à distance. C'est vrai qu'il y a la période du COVID et que c'est difficile de s'adapter, mais je pense que nous aurions pu réfléchir à une manière d'avoir un peu plus de présentiel pour ces étudiants pour qui la situation est parfois très compliquée cette année et j'en ai moi-même fait l'expérience. Concernant la date des inscriptions pédagogiques également pour ces étudiants en troisième année, elle n'a toujours pas été communiquée. Pour la plupart des étudiants, elles auront lieu cette semaine. Les étudiants en troisième année ont beaucoup de questions et ils ne savent tout simplement pas comment va vraiment s'organiser leur semestre. Concernant le relevé d'assiduité et la fin de la défaillance, a priori cela n'a pas encore été communiqué pour toutes les écoles et notamment l'École de la recherche qui a communiqué à ses étudiants hier que la défaillance serait remise, un contrôle d'assiduité avec défaillance. Nous avons donc l'impression que cette information n'a pas encore réellement circulé dans toutes les écoles.

### **Myriam DUBOIS-MONKACHI**

Merci beaucoup. Monsieur ZAOUATI, concernant la rupture d'égalité sur les examens, je ne suis pas juriste, mais nous avons des juristes parmi nous. Il semblerait que la rupture d'égalité ne soit pas possible dans un cadre de situations différentes entre les étudiants qui sont en présentiel et ceux qui suivent les cours à distance, premièrement. Deuxièmement, comme vous le savez, nous avons déjà traité ce sujet puisque depuis trois semestres, nous sommes dans une situation où les étudiants ne sont pas tous dans le même cadre, dans la même situation. Nous avons réussi à faire passer des examens sur les mêmes sujets ou des sujets différents en veillant notamment à ce que les examens aient lieu dans un même espace-temps quand c'était sur un même sujet même si, nous en parlerons peut-être tout à l'heure dans les points divers, nous nous sommes aperçus qu'il y avait eu beaucoup de pratiques de travail collectif

pendant ces examens. Du point de vue du droit, il n'y a pas de rupture d'égalité. Du point de vue technique, nous ferons en sorte d'optimiser la possibilité pour les évaluations de se tenir dans un cadre rigoureux qui permet d'éviter d'avoir un travail collectif qui dénature la qualité des apprentissages et qui va certainement avoir un impact l'année prochaine. J'espère que nous aurons l'occasion d'aborder ce sujet tout à l'heure.

Concernant les étudiants de troisième année, effectivement la situation est un petit peu particulière puisqu'ils suivront leurs cours à distance. La carte a été ouverte sur tous les campus. Ils auront donc accès à tous les cours des campus indépendamment de leur campus de rattachement, mais il est prévu que les campus accueillent les étudiants qui le souhaitent pour travailler à la bibliothèque ou utiliser des salles de travail et aussi participer à la vie étudiante. Nous sommes bien conscients, Monsieur LE BOUARD, de cette difficulté. Sachez que nous allons cette année avoir la moitié de la promotion des élèves de troisième année, ce qui est important, plus les étudiants en échange. Même si le présentiel à 100 % est préconisé jusqu'à preuve du contraire, nous ne pourrions pas accueillir tous les étudiants de troisième année et nous savons par ailleurs que beaucoup d'étudiants de troisième année profitent de cette mobilité pour voyager dans d'autres pays. Les étudiants qui le souhaitent pourront avoir accès aux campus. Ceux qui ne le souhaitent pas pourront voyager et profiter de cette année pour suivre leurs enseignements soit sur place, si l'enseignement est délivré en présentiel international, soit à distance dans un autre pays, mais nous avons bien conscience de cette situation.

Quant à la date des inscriptions pédagogiques, je suis assez surprise qu'elle ne soit pas encore communiquée aux étudiants, mais je vais m'en informer dès aujourd'hui et vous aurez bien sûr une communication puisque la fin des inscriptions pédagogiques est le 16. À mon avis, ce sera le début de la semaine prochaine, mais je vais demander à ce qu'il y ait une communication précise en direction des étudiants de troisième année et je vous assure que nous pensons à votre bien-être également. C'est pour cette raison que nous avons choisi d'ouvrir tous les campus aux étudiants de troisième année qui le souhaitent hors enseignement pour des raisons de capacité d'accueil, comme je vous le disais tout à l'heure.

En ce qui concerne la défaillance telle qu'exprimée selon vous par l'École de la recherche, il existe souvent une confusion entre défaillance et assiduité. La défaillance ne peut pas être levée que partiellement puisque le système d'information ne le permet pas. Elle est donc levée pour tout le monde. Nous ne sommes pas en mesure de distinguer les étudiants concernés. Ce qu'a voulu dire, je pense, l'École de la recherche, c'est que même si la défaillance n'existe pas, le fait de relever l'assiduité permet de contrôler la présence des étudiants. Les écoles et les campus souhaitent avoir accès à cette information, mais il n'y aura pas de sanction. Sauf, bien sûr, si vous ne rendez pas des devoirs. La défaillance pour non-rendu des devoirs est maintenue. Je pense qu'il y a une petite confusion parce que le sujet est un petit peu technique. La défaillance pour absence est neutralisée pour des raisons que je vous ai expliquées et la défaillance pour non-rendu des évaluations et des devoirs est bien entendue maintenue. Merci.

### **Jeanne LAZARUS**

Je voudrais revenir sur les étudiants de troisième année. Je comprends bien qu'il est compliqué d'avoir des salles de cours supplémentaires pour les accueillir, mais je me demande si nous ne pourrions pas trouver une façon de faire des événements de temps à autre pour pouvoir les réunir parce que rester tout un semestre sans lien est problématique. Alors, bien sûr, venir à la bibliothèque c'est une chose, mais des moments un peu sociaux où l'on sait que l'on va retrouver d'autres étudiants de sa promo si on vient, cela peut peut-être aider les étudiants à traverser cette période.

### **Myriam DUBOIS-MONKACHI**

C'est prévu, Madame la Présidente. Le Collège va organiser des événements spécifiques, la vie étudiante aussi. Nous savons qu'il s'agit d'un sujet de préoccupations important. Il y aura donc une sociabilité organisée pour les étudiants de troisième année.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci pour cette précision. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose donc de voter sur ce règlement modifié. Y a-t-il de nouvelles procurations, Madame GASMI ?

**Ismahane GASMI**

Oui, Monsieur KHALIFA à Monsieur URIOSTE GUGLIELMONE.

*Le Conseil de l'Institut émet un avis favorable à l'acte portant adaptation temporaire du règlement de la scolarité pour l'année universitaire 2021-2022 à la majorité des votants (5 abstentions).*

**Jeanne LAZARUS**

Nous passons donc au point IV qui est un point d'information sur le projet de révision du règlement de la vie étudiante qui a été présenté et voté au CVEF hier.

#### **IV. POINT D'INFORMATION SUR LE PROJET DE REVISION DU REGLEMENT DE LA VIE ETUDIANTE PRESENTE AU CONSEIL DE LA VIE ETUDIANTE ET DE LA FORMATION LE 5 JUILLET 2021**

**Jeanne LAZARUS**

Le rôle du Conseil de l'Institut n'est pas de voter ce règlement, mais d'éventuellement demander au CVEF de revenir dessus si nous avons des remarques à faire. Je laisse Monsieur THUBERT le présenter.

**Sébastien THUBERT**

Merci, Madame la Présidente. Comme vous l'indiquez effectivement, c'est le Conseil de la vie étudiante et de la formation qui l'a adopté hier, parce que c'est de son plein exercice, et qui a même travaillé et rédigé les articles de modification. Pour cela, Raphaël CHARPENTIER, président du CVEF, et Mariana DE ABREU, présidente étudiante du CVEF, ont réuni la Commission de la vie étudiante la semaine dernière et ont invité les autres membres du Conseil de la vie étudiante et de la formation pour travailler sur ces adaptations. Il s'agit notamment de l'une des premières traductions du plan d'action que vous venez de voter avec la modification de certains articles, notamment ayant trait aux événements étudiants se déroulant à l'extérieur de Sciences Po, etc., pour permettre d'intégrer une démarche plus importante encore de réduction des risques en milieu festif et surtout pour disposer des outils et moyens d'accompagnement des organisateurs de ces événements – notamment avec la mise en place des déclarations des événements de certaines catégories en particulier liées aux phases d'intégration. Le renforcement d'un certain nombre de formations, notamment liées à la lutte contre le cyber harcèlement, et d'outillage aussi des responsables associatifs sur la modération, notamment dans les groupes de promotion. Le Conseil de la vie étudiante et de la formation a aussi voulu saisir l'occasion pour fluidifier ou en tout cas simplifier, après cinq années d'exercice de ce règlement de la vie étudiante, un certain nombre de critères, notamment liés à la reconnaissance de la vie étudiante, pour fluidifier cette vie associative qui va devoir reprendre aussi sa place dès la rentrée prochaine, en tout cas nous l'espérons, avec un tissu associatif qui a malgré tout assez souffert de cette crise sanitaire avec des associations qui rassemblent de moins en moins de personnes, mais c'est à vrai dire un peu normal. Il faut donc leur donner les meilleurs moyens et les meilleures chances de se reconstituer et d'être le ciment de cette vie étudiante que vous souligniez justement Madame la Présidente, notamment par exemple pour les étudiants de troisième année, etc., qui font aussi le complément de cette expérience étudiante. Si vous le permettez, je ne rentrerai pas plus dans le détail des modifications qui vous ont été transmises hier, mais il s'agit en tout cas, à la fois de la mise en œuvre des recommandations de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, des questions de déontologie et également de facilitation de la vie associative. Je reste bien sûr à votre disposition pour toute question que vous auriez. En tout cas, je pense que les membres du Conseil de la vie étudiante et de la formation ont été unanimes hier dans le vote de ce règlement et souhaiteraient, je pense, votre soutien.

**Côme AGOSTINI**

Merci, Monsieur le Directeur. Je voudrais saluer cette réforme du règlement de la vie étudiante qui, à mon avis, va tout à fait dans le bon sens. Il s'agissait de choses que nous avons déjà pointées du doigt depuis longtemps et c'est un toilettage bienvenu. D'autant, vous l'avez rappelé très justement, que la vie associative a été touchée par la crise sanitaire, mais qu'en réalité, j'ai déjà eu l'occasion de le dire lors de ce Conseil, elle est déjà touchée depuis un moment, depuis le passage de beaucoup d'étudiants à

Reims pour ce qui concerne la vie étudiante à Paris. Aussi depuis la réforme du Collège universitaire où les étudiants ont beaucoup d'investissements dans des associations, et c'est une bonne chose, en dehors de Sciences Po. Il y a donc un besoin de renouvellement des pratiques. Nous avons défendu, vous le savez, je vais y revenir très brièvement, l'idée de modifier aussi la procédure de sélection parce que nous sommes convaincus que la procédure de sélection où on voyait l'évolution des votes pour les initiatives étudiantes – que nous appelions alors associations étudiantes – était plus susceptible de susciter une adhésion en début d'année et nous savons bien que c'est à ce moment-là que les nouveaux et nouvelles étudiantes s'engagent. Je pense qu'un travail doit être fait là-dessus, mais pour ce qui concerne les modifications présentes, je crois qu'elles vont tout à fait dans le bon sens, y compris celles pour lesquelles nous pourrions contre-intuitivement penser que c'est un défaut, mais au contraire, je pense qu'il s'agit d'une amélioration de limiter à deux ans la reconnaissance des associations étudiantes parce que cela oblige finalement un réinvestissement dans ces associations. Le danger c'est que ces associations qui sont reconnues initiative étudiante et qui passent association reconnue soient finalement désinvesties par leurs membres et durent le temps du mandat de ceux qui les ont portées ou de ceux qui les ont reprises. Je crois que c'est un très bon point. Je voulais intervenir et je le fais avec la facilité de mon âge et de mon statut de diplômé et donc de partant, sur le financement des organisations représentatives. Je crois, pour l'avoir expérimenté en tant que président d'organisation étudiante et vous le savez, pour ce qui concerne NOVA, sans affiliation aucune au niveau national, que les financements que nous avons et qui sont en fait de deux ordres, qui sont d'ordre direct et à travers le remboursement des déplacements en campus, sont insuffisants à mon sens si on veut que les organisations étudiantes jouent un rôle moteur dans la vie de l'Institution. Je veux dire, qu'elles ne soient pas uniquement là pour faire campagne et donc dépenser leur argent pendant la campagne et ensuite représenter les étudiants en conseil et se rendre sur les campus. Si nous voulons qu'elles organisent des initiatives, si nous voulons qu'elles organisent des débats, si nous voulons qu'elles organisent des formations, si nous voulons qu'elles participent activement aux débats d'idées dans notre Institution, je pense qu'il est important de leur donner un peu plus de moyens. Ce sont des moyens qui sont très faibles par rapport aux associations comme le BDE, Sciences Po Environnement, etc. Or, je pense qu'elles ont un rôle crucial à jouer. D'autant plus qu'elles sont à peu près les seules, sauf en coordination générale, à être présentes sur tous les campus, donc à faire ce lien entre tous les étudiants. C'est un élément, je crois, très important, et nous l'avons vu à travers cette période de dématérialisation si j'ose dire : l'avenir passe, je pense, par une coordination plus grande entre les vies associatives et les vies étudiantes de nos différents campus et notamment des gros campus que sont Reims et Paris où pourtant les associations sont différentes. Certaines associations existent à travers des antennes, d'autres ont du mal à être reconnues, d'autres ont du mal à s'implanter. Finalement, une scission existe alors que nous appartenons tous à une même communauté étudiante. Je crois que donner plus de facilités financières à ces organisations étudiantes qui sont sur tous les campus, cela permettrait aussi de nourrir finalement cette vivacité et ce lien entre les campus. Je ne sais pas si c'est à ce moment-là qu'il faut le faire, mais puisque je vois que c'est dans le règlement, j'en profitais pour le dire et pour ne pas donner l'impression que je voulais avoir cet argent directement pour un quelconque projet. Je ne serai plus membre d'association l'année prochaine, mais je pense, pour l'avoir expérimenté, que ce serait vraiment un bol d'air bienvenu et que cela nous permettrait d'être plus actifs. Il existe une demande en ce sens.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci beaucoup. J'ai une question sur un des changements de ce règlement, vous allez peut-être pouvoir m'éclairer. Il s'agit d'accepter que dans les associations un tiers des membres ne soit pas étudiants, soit anciens élèves, ce que je comprends, mais également salariés et enseignants, ce qui me surprend. J'aimerais bien une explication sur les raisons qui ont conduit à faire ce changement.

### **Sébastien THUBERT**

Pour ce qui est de la présence de personnes qui ne sont pas étudiantes, nous avons quand même des questions liées aux libertés publiques et aux libertés de s'associer que nous devons garantir au maximum. Après, nous parlons ici du principe de la reconnaissance ou d'un statut particulier de ces associations-là et que nous devons fonder à ce qu'elles soient des associations étudiantes parce que c'est la nature de ce que nous reconnaissons. Nous avons en fait modifié cette règle pour les associations permanentes du type BDE, etc., mais c'est en fait pour répondre à une problématique, notamment des associations d'écoles de master qui, dans leur instance dirigeante, dans leurs pratiques, ont souvent besoin d'être liées très principalement à des anciens pour assurer une continuité. Cela a été notamment une des difficultés à l'École urbaine ou dans un certain nombre d'écoles qui ont une pratique de lier des étudiants

avec des personnes qui ont été diplômées, et il n'est pas forcément incroyable que des enseignants aient à un moment envie de s'associer. En tout cas, il s'agit de le permettre. Cela ne veut pas dire que ce sera automatique. Le Conseil de la vie étudiante va étudier cette possibilité de dérogation. Une association reconnue, à la base, peut avoir un tiers de personnes extérieures pour permettre de ne pas être trop attentatoire aux libertés publiques qu'est la loi 1901.

Ensuite, sur la question des financements des associations représentatives, la question de l'accompagnement des élus dans leur mandat se pose, mais les associations représentatives ne sont pas forcément composées uniquement d'élus des conseils. En tout cas, Sciences Po, par rapport à d'autres universités, est même plutôt assez généreuse et rappelons que nous mettons à disposition un local permanent pour les associations représentatives – ce qui est une denrée assez rare à Sciences Po –, le financement effectivement des déplacements entre les campus, vous l'avez rappelé Monsieur AGOSTINI, pour permettre cette coordination et une subvention de 500 euros annuelle par organisation, complétée par 140 euros par élu. Ce qui fait que ce socle existe. Après, je ne pense pas qu'il soit toujours heureux qu'une institution soit l'unique financeur d'une association représentative. Je pense qu'en termes de rôle dans l'Institution il est important qu'il y ait un peu aussi cette distance-là. Après, d'autres associations représentatives, Monsieur AGOSTINI, font le choix aussi de compléter par des cotisations de leurs sympathisants pour justement prendre cette liberté parce que le financement est aussi parfois une source de liberté. Je trouve l'hybridité des financements importante. En tout cas, le Conseil de la vie étudiante et de la formation, notamment les représentants élus étudiants, n'a pas souhaité ouvrir cette voie-là, mais nous pourrions leur transmettre pour qu'ils y réfléchissent à l'avenir.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci, Monsieur THUBERT. Si personne ne propose que nous demandions au CVEF de revoir sa copie, nous allons clore ce point puisqu'il n'y a pas de vote. Personne ne proteste vivement devant ce règlement. Nous allons donc pouvoir passer au point V, l'adoption des procès-verbaux des séances du 18 et du 25 mai.

## **V. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX PROVISOIRES DES SEANCES DES 18 ET 25 MAI 2021**

### **Ismahane GASMI**

Madame PICART donne procuration à Monsieur LE BOUARD.

### **Jeanne LAZARUS**

Très bien. Je vous propose de voter sur les deux procès-verbaux en une seule fois.

*Le Conseil de l'Institut adopte les procès-verbaux des séances des 18 et 25 mai 2021 à l'unanimité.*

## **VI. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES**

### **Jeanne LAZARUS**

Je vais vous parler de la première question. Nous avons décidé, avec Madame la Présidente de la FNSP, d'organiser deux réunions, une au Conseil de l'Institut et une au Conseil d'administration, préparatoires au futur vote pour la direction. Les membres du bureau du Conseil de l'Institut peuvent aussi participer à ces discussions. Pour vous rappeler les différentes étapes : la commission de proposition est en train de travailler, elle recevra les candidatures au plus tard le 31 août puis elle étudiera dans un premier temps les candidatures en choisissant celles qui lui paraissent les meilleures pour convoquer les personnes à un premier oral. Après cet oral qui sera entièrement confidentiel – et à ce moment-là la liste des personnes convoquées ne sera pas rendue publique – nous choisirons trois ou quatre personnes, peut-être plus, mais c'est à peu près notre idée du nombre de personnes que nous présenterons aux conseils pour que les conseils votent et les conseils assisteront aux auditions de ces candidats, une première audition au Conseil de l'Institut puis une audition au Conseil d'administration. Il nous a semblé qu'il était bénéfique d'avoir une première discussion au sein des conseils. La commission de proposition vous donnera les noms des personnes retenues ; les conseils ne les verront qu'une fois et voteront dans la

foulée. Nous vous proposons une réunion qui aura lieu le 28 septembre. Il s'agira d'une réunion informelle sans procès-verbal et sans la présence de l'administration. Elle réunira uniquement les membres du Conseil et elle consistera à discuter, non pas sur des noms, puisqu'à ce moment-là les noms ne seront pas publics, mais plutôt sur les grandes orientations, sur les grandes questions qui nous paraissent importantes et qui nous aideront à définir nos critères de choix et à nous préparer aux auditions que nous aurons ensuite avec les candidats. J'ajoute qu'entre temps, avant de voir les candidats, les projets des candidats vous seront transmis, en tout cas ceux qui seront à la dernière étape. J'espère que cette explication était claire. Si vous avez des questions là-dessus, n'hésitez pas.

### **Simon CORDONNIER**

Peut-être, Madame la Présidente, pouvons-nous juste préciser que les candidatures peuvent être soumises jusqu'au 31 août, la commission n'y aura accès qu'à l'issue de la date limite du 31 août.

### **Jeanne LAZARUS**

Nous avons décidé au sein de la commission de regarder les dossiers en une seule fois. Autrement dit, de ne pas les regarder au fil de l'eau. Nous ne saurons donc pas qui sont les candidats avant le 31 août sauf s'ils se sont déclarés publiquement par ailleurs. J'ajoute, comme vous l'avez vu dans les différentes communications, que nous avons mis en place l'onglet « contribution » sur le site. N'hésitez pas, nous avons déjà reçu un certain nombre de contributions, notamment venues des Centres de recherche qui sont soit déjà en ligne soit qui le seront très prochainement, mais évidemment toutes les organisations étudiantes, si elles le souhaitent, sont les bienvenues si elles veulent déposer des contributions sur le site. S'il n'y a pas de questions, c'est que j'ai été claire, ce qui me rassure. Je vais laisser Madame DUBOIS-MONKACHI présenter une deuxième série de questions diverses. D'abord une question sur la campagne des admissions et sur les chiffres de cette campagne nouvelle avec notre réforme des admissions et le passage par Parcoursup.

### **Myriam DUBOIS-MONKACHI**

Effectivement, nous avons quelques éléments à partager avec vous et ce sont des éléments qui ne sont pas encore tout à fait consolidés. Vous savez que cette campagne vient de se terminer et les étudiants qui entrent au collège universitaire en première année, qui ont été admis, ont jusqu'au 16 juillet pour prendre leur décision. Nous avons donc encore, sur Parcoursup, des étudiants qui n'ont pas pris leur décision et qui sont en attente de vœux pour faire leur choix. Aujourd'hui, je peux partager avec vous quelques éléments quantitatifs et à la rentrée, dans le courant de l'automne, comme chaque année, il y aura un bilan de nos admissions de cette année que l'équipe des admissions appelle l'année mémorable voire l'année culte. Je ne sais pas si elle est culte, mais en tout cas eux la vivent de cette manière tellement elle a été très, très particulière. Très particulière parce qu'elle est à la confluence de trois éléments : la réforme de l'entrée à Sciences Po en première année qui a été votée par les instances et qui a été mise en œuvre cette année, la réforme du baccalauréat qui est contemporaine de cette réforme du Collège universitaire et bien sûr le contexte sanitaire. Je rajouterais, en tout cas pour l'entrée en première année, l'élément déterminant cette année c'est l'entrée de Sciences Po, pour la première fois de son histoire et en lien bien sûr avec la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants de 2018, sur la plateforme nationale Parcoursup. Ça a été un très, très grand moment pour les équipes et ce que cette conjonction d'événements a produit, c'est une campagne avec un nombre de candidatures qui a explosé pour la première année puisque nous sommes dans un étiage de + 64 % sur toutes les voies d'accès en première année et + 107 % uniquement pour la voie nationale Parcoursup. Avec, comme vous le savez, une réforme très qualitative qui a été votée par les instances et qui comprend quatre éléments qui sont, pour la première partie, les notes du baccalauréat, ensuite la trajectoire des candidats à travers les relevés de notes de la seconde à la terminale avec tous les éléments qualitatifs, un troisième bloc sur les écrits qui comportent trois écrits différents et qui permettent à l'Institution de mieux faire connaissance avec l'étudiant, sa motivation et ses centres d'intérêt. Enfin, pour ceux qui ont obtenu un certain niveau dans ces trois premiers éléments, un oral. Un oral qui a été réformé, qui a été structuré autour d'une trentaine de minutes et d'une analyse d'images qui est au cœur de cet oral. Les candidatures ont toutes été examinées par deux personnes. Comme vous le savez, la double évaluation faisait partie du cahier des charges de cette réforme. Donc, les équipes de la direction des admissions ont dû faire ce travail en six

semaines, là où il se faisait en huit semaines auparavant, avec la mobilisation de plus de 800 examinateurs pour l'ensemble des éléments avant la partie orale. Cette campagne a donné, je le disais, une augmentation très forte des candidatures. Comme nous sommes dans une logique de maintien des effectifs, elle a mécaniquement entraîné une augmentation très, très substantielle du taux de sélectivité puisque nous sommes, au Collège universitaire, passés d'une sélectivité de 20 % à 10 % et au niveau du master de 24 % à 17 %. C'est sur ces élèves admis de première année que j'aimerais donner le plus d'informations, c'est là où nous en avons le plus actuellement. Nous avons des étudiants admis qui viennent de très nombreux lycées. Pour information, les candidats sont issus de plus de 2000 lycées et les étudiants admis de plus de 550 lycées, ce qui fait à peu près 1,4 étudiant par établissement. 66 % des admis sont des femmes, ce chiffre est en légère progression pour la première année. Par ailleurs, nous constatons une diversité sociale et une diversité géographique très intéressantes puisque nous avons, cette année, via la voie qu'on appelle Parcoursup, 13 % d'étudiants qui sont boursiers du secondaire. Ils étaient 5 % en 2020. La campagne 2021 a donc permis d'accueillir de nombreux boursiers au profil excellent avec un taux de sélectivité record. Sur la partie diversité territoriale, nous nous sommes aperçus – c'était bien sûr un effet attendu – que l'entrée sur Parcoursup a permis à Sciences Po de rayonner sur la France entière et nous avons des admis dans toutes les régions de France avec une représentation quasi identique à celle de la représentation de lycéens dans lesdites régions, encore une prédominance bien sûr de la région Île-de-France parce qu'elle représente 30 % des admis alors qu'elle représente 28 % de la population lycéenne. Les régions hors Île-de-France représentent donc 70 % des admis. Ils étaient 64 % en 2020. Nous constatons donc une progression sur les régions hors Île-de-France. Le nombre d'oraux qui ont été organisés pour l'entrée en première année a été de 2600 entretiens oraux. La direction des admissions vous présentera un bilan beaucoup plus détaillé à la rentrée, mais on peut d'ores et déjà dire que nous avons admis des étudiants venant de tous les territoires de France et d'outre-mer avec une diversité sociale importante et un nombre de lycées considérable. Ce qui va augmenter la diversité de notre établissement et permettre aux étudiants, dans cette rentrée que nous espérons en présentiel, de commencer une expérience étudiante que nous espérons de qualité et nous savons qu'elle sera de qualité.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci beaucoup. La deuxième question que je voulais vous poser concerne les jurys de fin d'année. Le taux de réussite est particulièrement élevé cette année, en tout cas au Collège universitaire. Des interrogations sont notamment venues des enseignants sur peut-être une plus grande générosité dans la notation. Quelque chose de plus embêtant, c'est le sentiment parfois que les étudiants, dans les examens en ligne, ont beaucoup travaillé collectivement, qu'il n'y a pas forcément eu du plagiat, quoique parfois du plagiat, mais aussi un respect du cadre un peu à géométrie variable.

### **Myriam DUBOIS-MONKACHI**

Effectivement, sur cette question de la réussite des étudiants à Sciences Po en 2020-2021, notamment en première année, on s'aperçoit qu'au niveau global, la réussite étudiante est au rendez-vous avec la baisse très substantielle du nombre de redoublements, même si les redoublements à Sciences Po sont très peu nombreux. En temps normal, le taux de redoublement varie entre 2 % et 3 % d'une cohorte. Cette année, il sera de 1,5 %. On considère effectivement – les enseignants le disent dans les jurys – qu'il y a eu une bienveillance encore plus importante que d'habitude compte tenu du contexte. Mais, et vous le disiez très justement, le fait que les évaluations aient eu lieu à distance a encouragé le travail en collectif dans le meilleur des cas et sinon, effectivement, un recours au plagiat. Les enseignants participant aux jurys l'ont fait remonter et les équipes ont sanctionné ce plagiat parce que je vous rappelle qu'il est puni par un zéro au module plagié dans le cadre du règlement de scolarité et de son article 14 sur l'honnêteté intellectuelle. Sur cette question du plagiat, indépendamment de ce traitement scolaire via le règlement de la scolarité, nous avons un outil qui permet de vérifier, de mesurer le plagiat dans une copie. Un outil qui est à la disposition de tous les enseignants et qui, d'après les informations que j'ai eues depuis la tenue du dernier bureau du Conseil, semble être utilisé par à peu près 75 % des enseignants, ce qui est plutôt une bonne nouvelle. En revanche, la moins bonne nouvelle c'est que cette année les textes qui ont été soumis à ce logiciel, qui s'appelle Urkund, sont passés de 80 000 à 20 000 cette année. Quelque chose n'a donc pas fonctionné. En tout cas, le recours à l'outil antiplagiat n'a pas

été aussi important que les années précédentes. Sur cette question du plagiat, nous allons encore insister sur l'existence de cet outil et peut-être accompagner, avec des formations, les enseignants qui le souhaitent, mettre en place comme cela a été présenté dans la première partie de cette instance, des sections disciplinaires beaucoup plus lisibles qui pourront être saisies aussi beaucoup plus rapidement, y compris sur cette question du plagiat qui reste en deçà des motifs de saisine de la section disciplinaire, peut-être par culture, peut-être du fait du contexte cette année assez particulier et nous ferons donc, l'année prochaine en tout cas, un effort très particulier qui sera renforcé par le fait que, nous l'espérons vivement, toutes les évaluations qui ont eu lieu en ligne se feront en présentiel modulo les étudiants qui ne pourront pas le faire en présentiel, mais pour lesquels nous travaillerons sur un temps limité beaucoup plus strict. Même si la question de la surveillance des examens n'est pas à l'ordre du jour, nous ne pouvons pas mettre de côté ce sujet de réflexion. En tout cas, ce n'est pas à l'ordre du jour pour demain, mais si d'aventure la situation devait être dégradée et si nous devions repartir vers une situation d'évaluations à distance, il faudrait avancer en termes de garde-fou pour éviter d'avoir une situation telle qu'elle a été décrite cette année. En ce qui concerne le plagiat, nous ne disposons pas pour l'instant de chiffres sur les zéros qui seraient liés à cette pratique, mais nous les aurons à la rentrée. Nous remarquons que la moyenne, que ce soit en première année ou en dernière année, n'a pas évolué. L'impact du travail collectif ou du plagiat n'a pas entraîné une inflation des moyennes. Sur le Collège universitaire, il y a une augmentation de la moyenne, mais elle est très légère, à peine un demi-point. De la même manière sur les diplômés en master. Bien sûr, ce sont des sujets qui méritent d'être investigués davantage, mais qui sont vraiment au cœur de la réussite. Nous avons considéré l'an dernier qu'il n'y aurait pas de redoublements au Collège universitaire compte tenu du contexte et que tous les étudiants passeraient au moins en passage conditionnel et nous nous apercevons que les étudiants qui ont accepté le redoublement ne sont pas forcément ceux qui ont réussi. Un sujet sur la réussite va se poser. Un sujet sur la manière dont certains étudiants peuvent s'emparer du collectif pour travailler et d'autres pas. Nous verrons aussi, l'année prochaine, sortir probablement des poches de non-réussite liées au fait d'avoir travaillé et de s'être fait porter par un groupe sans avoir soi-même travaillé les apprentissages. Ce sont donc des sujets très importants pour l'Institution. Encore une fois, de manière générale, il n'y a pas de rupture par rapport aux moyennes ou par rapport au nombre de radiations par exemple en master ou des étalements de scolarité, il n'y a pas du tout de mouvements plus importants cette année, mais nous serons très attentifs l'année prochaine, notamment au Collège universitaire, notamment en deuxième année, à la réussite des étudiants lors, je l'espère, des premiers galops qui auront lieu sur table, probablement, pour Paris, au centre d'Arcueil. Ce sera, je pense, un moment important de vérification de l'impact de la crise sur les apprentissages et sur la réussite de nos étudiants.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci beaucoup. Dernière question diverse qui avait été soulevée lors du bureau, c'est celle de la vaccination. Arnaud JULLIAN va nous en dire deux mots avec les chiffres de cette campagne organisée avec l'Hôpital Saint-Joseph.

### **Arnaud JULLIAN**

Merci, Madame la Présidente. Effectivement, vous le savez tous, nous avons organisé une campagne avec l'Hôpital Saint-Joseph pour faciliter l'obtention de créneaux de vaccination pour nos personnels et nos étudiants. Les personnels en ont largement bénéficié puisque nous avons pu vacciner près de 200 personnes qui, grâce à ce dispositif, ont vu leur vaccination un peu facilitée. Nous avons également contacté l'ensemble des 700 étudiants de troisième année qui sont concernés par un départ au premier semestre pour leur proposer de se faire vacciner. Nous sommes en train de recenser les retours sachant que la prise de rendez-vous se fait individuellement, via Doctolib, sur des créneaux qui nous sont réservés en priorité. Nous avons également informé sur tous les dispositifs qui peuvent être mis en place, notamment par l'ARS, avec par exemple la possibilité de se faire vacciner à la Station F. Un message est parti hier à destination des étudiants et notre partenariat avec Saint-Joseph reprendra dès la rentrée avec une deuxième campagne dès fin août à la fois pour nos personnels et pour les étudiants. Dans l'intervalle, nous invitons évidemment tout un chacun à se faire vacciner, même individuellement, sans notre dispositif, pendant les congés pour être pleinement vacciné dès la rentrée.

## **Côme AGOSTINI**

J'aimerais me faire le porte-parole des promotions 2020 et 2021 qui, vous le savez, quittent ces murs cette année avec une cérémonie de diplomation un petit peu triste pour ces promotions parce qu'elles s'étaient imaginé, pendant cinq ou six ans, un grand événement à la Philharmonie ou ailleurs. J'ai bien conscience des difficultés auxquelles vous avez dû faire face, mais cette tristesse se double aussi d'un gala sans dîner, donc finalement de moments de retrouvailles limités. Je pense profondément que Sciences Po vit énormément de ses alumni et du lien qui existe entre les étudiants actuels et ceux des générations passées et du lien que tout un chacun veut entretenir avec l'Institution qui l'a, diversement, mais de manière unanime, marqué. Je voudrais donc vous faire cette demande qui, je sais, est à l'étude, mais je voudrais l'ancrer dans le marbre du PV du Conseil, d'un moment de partage et d'un moment de partage avec les deux promotions peut-être réunies, mais au moins en tout cas toutes les écoles réunies parce que les liens que nous avons dépassent largement le cadre de nos écoles de master. Un moment de partage au cours de l'année, peut-être en fin d'année prochaine, autour d'un dîner, peut-être d'un buffet, pour marquer le coup et ne pas laisser ces générations partir comme ça. Évidemment, elles ont gardé des liens avec leurs camarades de master et leurs plus proches amis, mais cela fait un moment, je le sais pour l'avoir vécu à titre personnel, qu'elles ne sont pas retrouvées toutes ensemble. Je crois que c'est très important aussi pour garder le lien avec l'Institution. Nous parlions des alumni dans les associations étudiantes tout à l'heure, je crois que c'est très important qu'il y ait encore ce lien-là avec Sciences Po. Je sais que Sébastien THUBERT y réfléchit, mais je voulais vous demander la plus grande attention sur un tel événement et, je peux le dire, la disponibilité aussi de nos promotions et des associations étudiantes, associations représentatives pour participer à l'organisation d'un tel événement. L'envie en tout cas que nous avons toutes et tous après ces temps particulièrement douloureux d'éloignement, de déhiscence j'allais dire, de tous nous retrouver. J'en profite puisque, vous l'aurez compris, je ne serai plus parmi vous l'année prochaine, pour vous saluer toutes et tous, particulièrement ceux que j'ai connus lors de mon premier mandat d'élue étudiant au sein de ce Conseil et saluer toute la direction, l'Administratrice provisoire et Mesdames et Messieurs les Directeurs, Madame la Présidente de la FNSP également, pour ces échanges toujours féconds et toujours très plaisants. Je suis heureux d'avoir pu vous dire un mot aujourd'hui à travers ce dernier Conseil et je voudrais vraiment vous remercier pour tous ces instants, ce fut une très, très belle expérience et j'espère que nous nous reverrons très vite dans d'autres cadres.

## **Sébastien THUBERT**

Je peux très rapidement y répondre. Je ne vais pas parler à sa place, mais Bénédicte DURAND a demandé à tous les services de réfléchir aux moyens de compenser pour tous les étudiants cette vie étudiante qui a été très, très impactée et ce lien social pour ceux qui vont être encore dans nos murs et ceux qui en sortent. Nous travaillons donc à l'heure actuelle avec le bureau des élèves pour voir ce qui pourra être proposé l'année prochaine pour les promotions 2020 et 2021, un événement qui pourrait les réunir. Je pense que nous pourrions aboutir dans la réflexion au milieu de l'automne parce que la nouvelle équipe est en train de prendre ses fonctions. Il nous faut donc un peu de temps pour cela.

## **Simon CORDONNIER**

J'ai trois questions si vous me le permettez, je vous prie d'avance de bien vouloir m'en excuser. La première, ce n'est pas tant une question que l'expression d'une très vive préoccupation pour l'état de nos ressources humaines qui, dans un certain nombre de services, sont quand même au bord de l'épuisement, me semble-t-il. Cela se traduit par un certain nombre d'arrêts maladie et par des conséquences réelles avec, pour la première fois à ma connaissance, le décalage des inscriptions pédagogiques dans une école puisque les équipes n'étaient pas réellement en mesure de les faire à la date programmée initialement. Je pense que nous sommes en train de payer le fait de trop souvent se dire que l'intendance va suivre et que les équipes vont tenir le coup et que ce sera compensé, etc. Non, ça ne l'est pas toujours et le problème c'est que quand cela se traduit par une première personne qui craque, ce sont ses collègues qui assurent le travail à sa place et qui à leur tour s'épuisent et craquent, il y a donc un effet en cascade. Le tout, à mon sens, accru par les difficultés propres à la DRH en tant que direction qui du coup n'est pas forcément en mesure de pourvoir aux remplacements dans les temps, à la publication des fiches de poste dans les temps, etc. Je trouve que nous sommes en train de faire face

à une situation qui met en péril la bonne marche de certains services au sein de l'Institution et ça me paraît extrêmement problématique. Ce n'est peut-être pas au cœur de ce Conseil, mais il semble néanmoins que cela touche quand même le cœur de nos missions et qu'à ce titre c'est important de le rappeler au sein de ce Conseil. Je sais que les différents services font ce qu'ils peuvent pour essayer de pallier ces difficultés avec des intérimaires, mais je pense que cela touche à un problème de fond que nous pointons régulièrement dans nos interventions, lors desancements de nouveaux projets, en pointant et en demandant si les moyens sont mis à disposition, etc. Je pense malheureusement que ce n'est pas toujours le cas et cela se traduit aujourd'hui par ces difficultés extrêmement importantes auxquelles nous faisons face. Voilà pour cette première préoccupation. Le deuxième point n'a rien à voir, mais il s'agit d'un sujet important également. Je l'ai évoqué très rapidement en bureau la semaine dernière, il faudrait que vous puissiez nous faire un point sur les décisions qui ont été prises pour les prolongations de contrats doctoraux puisque la situation a évolué par rapport à nos derniers conseils, comme cela a été souvent soulevé au sein de ce Conseil, je trouve important que nous puissions avoir un retour sur ce qui a été fait. Le dernier point, c'est un regret, si je peux l'exprimer sous cette forme. J'ai également eu l'occasion de l'évoquer en bureau et l'Administratrice provisoire m'a répondu longuement, vous voudrez peut-être partager quelques points dans ce conseil également. En tout cas, je trouve important de le soulever dans ce Conseil. Il s'agit d'un échange sur Twitter qui a eu lieu le week-end dernier et dans lequel j'ai regretté que l'Institution ne défende pas plus fermement la liberté d'expression, la liberté académique en rappelant des choses qui sont par ailleurs vraies, à savoir que l'Institution n'a pas de posture idéologique, etc., mais j'ai trouvé que le ton général de ce *thread* sur Twitter n'allait pas dans le sens d'une défense suffisante des libertés académiques et ça me semble extrêmement problématique dans une période où elles sont très, très fortement attaquées, notamment les chercheuses et les chercheurs en sciences sociales que nous hébergeons en grand nombre au sein de Sciences Po. Je me permets d'exprimer à nouveau ce regret, même si je l'ai déjà fait en réunion de bureau. Je laisserai Madame l'Administratrice provisoire répondre sur ce point-là. Merci.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci, Monsieur CORDONNIER. Le premier point concerne peut-être plutôt Arnaud JULLIAN à moins que Bénédicte DURAND, vous souhaitiez répondre aux trois questions.

### **Bénédicte DURAND**

Je vais répondre aux trois questions. La première question sur l'état des équipes, c'est important de se le dire, oui, c'est vrai, les équipes de Sciences Po sont épuisées en cette fin d'année universitaire, c'est une évidence. Un certain nombre de raisons peuvent être invoquées. La question de la réactivité des services RH, la possibilité d'une éventuelle surcharge de travail est en fait un élément très difficile à expertiser et à diagnostiquer sereinement dans un contexte si exceptionnel de crise. Il faut quand même rappeler ce point. Dans crise, j'entends une double crise, j'entends la crise pandémique qui a par ailleurs énormément bouleversé les organisations, les équilibres de charges, les solidarités d'équipe du fait d'un basculement dans le digital, dans une organisation à distance pour laquelle nous n'étions pas nécessairement tout à fait prêts. Suivi ensuite d'une crise de gouvernance très lourde avec des impacts réputationnels très importants qui ont affecté la motivation et le moral des équipes de façon extrêmement vive, mais je donne un point à Simon CORDONNIER dans l'analyse que je fais après six ans d'accompagnement et de participation au soutien, en particulier à la formation, de notre Institution et les six mois que je viens de traverser comme Administratrice provisoire. Je le dis devant ce Conseil et ce sera inscrit au PV, notre Institution a des progrès à faire sur la régulation de ses activités. Je pense que, collectivement, nous ne nous inscrivons pas suffisamment dans une discussion sur l'adéquation entre les ressources et les projets qui nous permettent de mettre nos équipes en situation de sérénité et de visibilité des charges qui sont attendues d'elles. Je le dis ainsi et je pense qu'il s'agit d'un des enjeux pour l'avenir de cette Institution. Sur le sujet de la prolongation des contrats doctoraux, ce sujet nous a pris du temps, peut-être un peu trop de temps pour être honnête, mais pour autant, ce sujet nous a permis de tenir une ligne qui était celle que nous avions posée au départ qui est celle de l'équité entre tous les doctorants et avec un résultat qui est finalement extrêmement satisfaisant puisqu'il nous permet à la fois d'avoir des doctorants qui sont, en nombre, beaucoup plus aidés que l'ensemble des universités auxquelles nous pouvons nous comparer, en particulier sur la place parisienne. Par ailleurs, avec, par

doctorant aidé, des montants qui sont deux à trois fois plus importants. Le résultat s'est fait attendre, mais il a finalement permis une couverture très large du besoin tel qu'il s'est exprimé. Le directeur scientifique a écrit hier aux directeurs d'unité pour leur signifier que, dans le cadre d'une enveloppe que le Secrétaire général pourra vous préciser et qui s'est distribuée en deux temps, nous allons étendre le dispositif, en particulier aux ATER, ce qui nous paraissait être une mesure là aussi d'accompagnement des jeunes chercheurs dans la crise qu'ils viennent de vivre. S'agissant du troisième point, Monsieur CORDONNIER fait référence à une affaire malheureuse qui s'est déclenchée il y a une quinzaine de jours. Je ne sais pas si tous les membres du Conseil en sont informés. Il y a une quinzaine de jours, une capture d'écran d'une vidéo qui a été diffusée par l'Institution a circulé sur les réseaux sociaux. C'est le premier objet qui a surgi sur les réseaux sociaux. Vidéo qui était logotée Sciences Po, accompagnée du jingle de Sciences Po et donc clairement sous la signature institutionnelle de notre maison et qui faisait référence à un séminaire prononcé par une jeune collègue du CNRS chargée de recherche en détachement à l'Université du Connecticut qui participait à un séminaire de la semaine doctorale intensive de l'École de droit. Nous avons donc vu apparaître cette capture d'écran. Nous avons pendant quelques jours choisi de ne pas réagir en comprenant pour autant assez vite le type de critiques qui seraient faites à cette vidéo. Nous avons alors commencé à travailler à la fois avec le directeur scientifique, avec la présidente du Conseil scientifique et quelques membres de la Faculté permanente à des éléments de langage, à une réaction qui pourrait être un discours de réponse aux attaques qui commençaient à se faire jour et que nous avons dans un premier temps choisi de ne pas souligner. Il se trouve que le vendredi 25 juin, le caractère viral de cette vidéo a pris des proportions absolument exponentielles. Nous avons un spécialiste de ce sujet à cette table, il peut donc imaginer ce à quoi je fais référence. En 48 heures, la vidéo a basculé en étant notamment tweetée par de très gros comptes. Donc, d'une critique qui était réservée à ce qui s'appelle la fachosphère pendant les quatre premiers jours de diffusion de cette vidéo, nous sommes passés à une expansion beaucoup plus large de comptes extrêmement influents faisant passer le visionnage de cette vidéo au-delà du pic atteint, pour vous donner une idée, lorsque l'affaire DUHAMEL est sortie. Nous avons donc eu un double de visionnages par rapport à l'affaire DUHAMEL. À ce moment-là, nous avons choisi, Monsieur CORDONNIER, sur la base des éléments que nous avons donc préparés avec les personnalités de l'Institution que je viens de citer, un message qui s'appelle un *thread* et qui correspond à une réponse fondée en trois points. Premier point, le document qui est visible sur Internet n'est pas une communication institutionnelle Sciences Po. Contrairement à ce que peuvent laisser penser le logo et le générique qui l'accompagnent, c'est un propos scientifique établi dans un contexte particulier qui n'est pas un contexte d'enseignement. Deuxième élément qu'il nous paraissait important de signifier, il n'y a pas, contrairement aux discours des retweets qui circulaient sur Internet à ce moment-là, d'unicité d'une école de pensée particulière à Sciences Po. Au contraire, nous sommes une université de la pluralité des points de vue, de la diversité des écoles de pensée, des théories qui se confrontent et c'est bien normal. C'était le sens de ce *thread* pour lequel nous avons un nombre limité de signes. Nous avons été quelques-uns, pendant tout le week-end, à travailler sur cet événement d'un réseau social en nous interrogeant d'ailleurs, à chaque moment, de l'opportunité d'avoir une prise de position plus explicite, plus longue, ce que nous avons discuté avec un certain nombre là aussi de collègues, notamment enseignants chercheurs, de cette maison dès le lundi matin, après l'extrême violence dont a été victime Mathilde COHEN qui a été la personne la plus visée par les attaques sur Internet. Nous avons pris la décision de ne pas communiquer à titre institutionnel une seconde fois, en particulier à la demande de cette chercheuse pour laquelle j'ai par ailleurs entrepris de contacter le CNRS qui est son institution française de rattachement pour que la protection fonctionnelle puisse lui être accordée le plus vite possible. Au fond, on peut discuter de tout, du moment, de la communication, de sa nature, en sachant que tout cela est bien entendu très, très compliqué à la fois après les six mois de crise réputationnelle que nous venons de vivre et face à un adversaire que nous connaissons peut-être encore trop mal qui est la viralité des réseaux sociaux et leur caractère nécessairement extrêmement sommaire. Effectivement, cet exercice est difficile. Je crois que par ailleurs notre première responsabilité que je trouve engagée dans cette affaire-là, c'est la manière dont une communication scientifique, pour laquelle personne, y compris la chercheuse elle-même, n'avait donné de droit de diffusion, se soit retrouvée sur les réseaux sociaux. Je crois que si notre responsabilité institutionnelle est engagée au service des libertés académiques, elle est d'abord engagée sur la manière dont nous savons ou pas protéger la conversation scientifique d'une diffusion non maîtrisée des

contenus. Nos collègues enseignants-chercheurs ont absolument la nécessité de pouvoir discuter dans un cadre scientifique. Nous devons avoir un travail de fond à faire ensemble sur quels contenus, quel cadre, quel format, quelles autorisations de diffusion, quelle réalité de la discussion autour d'un objet qui visiblement était extrêmement sensible, vu la manière dont il a été saisi par les réseaux sociaux, pour éviter que ce genre d'affaires ne se reproduisent. En revanche, je ne suis pas d'accord pour que l'on dise que l'Institution a été loin de cette chercheuse. Je crois même que le *thread* auquel vous faites référence l'a protégée d'une violence encore plus lourde du fait que le contenu exposé était lié aussi explicitement avec, dans la forme, je parle bien de la forme, la question du logo, la question du jingle, la question de l'affichage Sciences Po, avec notre Institution. Je pense que ça a été un *thread* de relative modération, relative puisque cette vidéo a été vue, au cours du week-end, 650 000 fois. Ce qui vous donne une idée de la puissance de la charge d'un débat autour de la question du droit alimentaire – puisque c'était la question posée par cette chercheuse. Sujet extrêmement complexe. Je pense, affaire malheureuse qui doit nous inviter à réfléchir, mais sur tous les aspects de ce que c'est que de prendre une parole scientifique dans un monde qui peut s'en saisir de façon caricaturale et extrêmement violente, très irrespectueuse des enseignants-chercheurs et de ce point de vue-là, je suis évidemment la première à regretter ce qui est arrivé à Madame COHEN que j'ai eue à plusieurs reprises au téléphone par ailleurs et qui m'a demandé instamment de pouvoir disparaître des réseaux sociaux le plus rapidement possible et que donc pas de position institutionnelle visant à la défendre puisse être communiquée. Je parle là en particulier du lundi matin. Ce qui n'empêche naturellement pas des soutiens individuels, des appuis et un accompagnement de sa situation que nous continuons de mener en lien avec le service juridique du CNRS. Voilà, Monsieur CORDONNIER, ce que je voulais vous dire sur le sujet.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci. Je voudrais, sur ce sujet, dire mon indignation sur la violence dont ces deux chercheuses ont été l'objet et l'importance de défendre les libertés académiques afin que les chercheurs et les chercheuses puissent travailler sur n'importe quel sujet sans être sous la pression de groupes politiques qui utilisent avec un grand professionnalisme ces réseaux sociaux et qui déclenchent des polémiques mettant ensuite les personnes dans des situations tout à fait insupportables. Je voudrais donc apporter mon soutien et ma solidarité à ces deux chercheuses. Monsieur RIVET voulait revenir sur la question des contrats doctoraux.

### **Nathan RIVET**

Je voudrais remercier Monsieur CORDONNIER d'avoir intégré ce point dans les questions diverses. Je voulais également profiter de ce Conseil de l'Institut pour, moi aussi, inscrire un peu dans le PV ce que ressent la communauté doctorante vis-à-vis du fond de cette affaire. Tout d'abord, j'aimerais juste rappeler qu'il serait souhaitable d'avoir un retour écrit ou en tout cas formel sur le traitement entier de la question des prolongations, que ce soit du début de la lecture de la circulaire jusqu'à la seconde procédure de prolongation qui a vu le jour le mois dernier. J'entends les arguments que vous apportez, mais les chiffres pas totalement et c'est la raison pour laquelle je pense qu'il serait souhaitable d'avoir des éléments de comparaison. Je pense que ce serait bien d'avoir un peu de transparence ou de lisibilité sur cette procédure qui en a beaucoup manqué depuis octobre dernier, en tout cas du point de vue des doctorants. Je rappelle aux membres du Conseil de l'Institut que les doctorants sont quand même, pour une partie d'entre nous et notamment ceux concernés par les prolongations, des salariés. En fait, quand on parle de prolongations, on parle des salaires des gens, on ne parle pas d'une bourse qui serait en fait un peu de l'argent de poche que nous aurions en plus. En réalité, on parle vraiment de gens qui vont finir au chômage après. C'est donc très important et nous avons un peu eu l'impression, les élus doctorants, de crier dans le désert et de gérer un peu le *front office* de l'Institution face à des collègues qui étaient dans des situations un peu délicates pour ne pas dire plus. Du coup, je pense qu'il serait souhaitable d'améliorer la communication et la transparence sur cette question-là et ne pas avoir l'impression que les doctorants sont un peu exclus de ces prises de décision parce que c'est ce qui nous a semblé être le cas puisque nous avons dû faire une pétition, ce qui n'est jamais très agréable, nous avons dû interpeller différents membres de la direction, nous avons dû nous-mêmes travailler sur la coordination de différents laboratoires, différentes directions les unes avec les autres pour essayer d'y voir plus clair, pour avoir des informations. Il s'agit d'un message un peu énervé, je vous avoue, que je

vous adresse aujourd'hui. Selon moi, cette affaire n'a pas été très bien gérée même si, au fond, Sciences Po investit peut-être plus que les autres et c'est tant mieux. On vous remercie pour ça, c'est super, mais du coup, peut-être que pour la suite il faudra un peu tirer des leçons de cette affaire. J'ai également une autre question sur les ATER, etc., nous pourrions le développer, mais je pense que ce n'est pas le lieu de ce Conseil et je pense qu'il y a du travail à faire de ce côté-là. Merci.

### **Arnaud JULLIAN**

Je peux dire quelques mots, si vous le souhaitez, Madame la Présidente. Je comprends le sentiment qui a pu naître, une sorte de sentiment d'impatience, le fameux prêcher dans le désert que vous indiquez qui en fait ne nous est que partiellement imputable puisque, comme vous le savez, pour la prise en charge du premier confinement, nous avons respecté ce qui nous était demandé par notre ministère de tutelle, transmis les demandes qui nous avaient été remontées et c'est ce qui a été fait côté Direction scientifique et École de la recherche. Ensuite, nous avons attendu le retour du ministère. Même si fin 2020, nous avions d'ores et déjà décidé des financements au titre d'un dispositif qui s'appelait *job market*, mais néanmoins, pour le premier confinement dans son ensemble, attendu et attendu avec vous longtemps, trop longtemps. C'est à ce moment-là qu'une forme de crispation est apparue, crispation assez légitime face à une incertitude qui concerne, comme vous le dites, les revenus ni plus ni moins des personnes concernées. C'est à ce moment-là que nous avons réalisé qu'il n'était plus possible d'attendre alors même qu'on nous disait depuis des semaines à la Direction scientifique et à l'École de la recherche que c'était imminent, mais que la réponse ne venait pas.

Nous avons donc décidé de prendre en charge l'ensemble des demandes qui nous avaient été remontées. Ce qui a conduit à environ 750 000 euros de financements dont nous nous sommes, d'une certaine manière, fait rembourser à peu près 450 000 euros par le MESRI et sur cette première vague, Sciences Po a financé 300 000 euros sur ses fonds propres pour 750 000 euros pour nos doctorants. Pour le coup, Monsieur RIVET, nous avons effectivement des bases de comparaison, l'École de la recherche a des bases de comparaison avec d'autres établissements qui, pour des raisons de confidentialité, nous demandent de ne pas les externaliser, mais sachez déjà quand même que rien qu'avec le montant de 750 000 euros que nous avons mis pour le premier confinement, dont 300 000 euros de la poche de Sciences Po, nous étions entre deux et quatre fois plus élevés que d'autres établissements type Sorbonne Université ou Université de Paris. Nous avons, par ailleurs, décidé de remettre en place un financement totalement sur fonds propres de Sciences Po au titre des confinements ultérieurs, à hauteur de 700 000 euros supplémentaires. Au total, cela représente quand même 1 450 000 euros pour les doctorants de Sciences Po dont 1 million sera financé par la FNSP sur ses fonds propres. Ce sont donc des montants absolument colossaux qui sont investis. La comparaison avec les autres établissements n'a même plus lieu d'être une fois que l'on rajoute cette deuxième enveloppe puisque nous sommes à des niveaux stratosphériques par rapport aux autres établissements. Ce qui nous permet, comme l'indiquait l'Administratrice provisoire, Bénédicte DURAND, de déléguer dans les centres la ventilation des mois de prolongation supplémentaires pour permettre une prise en charge la plus adéquate possible, la plus juste possible et renforcer ou rétablir, suivant les analyses, l'équité de traitement avec la correction des éventuelles inégalités qui avaient pu apparaître à l'occasion du premier confinement. Tout cela est à l'œuvre, les centres sont déjà en train d'itérer avec leurs doctorants et de prendre en charge les confinements ultérieurs. D'une certaine manière, c'est presque derrière nous. Effectivement, je partage votre analyse qu'au vu des sommes colossales que Sciences Po y a consacrées, le retour sur investissement en termes d'image vis-à-vis de nos propres doctorants n'est pas fameux, même si cela ne nous est pas totalement imputable. En tout cas, le résultat est là malgré tout, car que ce qui restera c'est certes un peu le délai, mais c'est beaucoup le niveau de prise en charge très conséquent que nous attribuons. Effectivement, comme Bénédicte l'a indiqué, le directeur scientifique a écrit aux différents directeurs de centres et de départements pour leur indiquer qu'ils pouvaient, au sein de l'enveloppe globale que je viens d'indiquer, évidemment financer des prolongations pour des doctorants de Sciences Po qui seraient titulaires de contrats d'ATER à Sciences Po.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci. Le Conseil est déjà bien avancé, mais sur les contrats d'ATER, comme directrice de département, il faudrait prévenir les départements si des ATER supplémentaires sont présents afin que nous préparions

leur service pour la rentrée. En tout cas, cette information n'a pas encore été transmise, il faut donc que nous nous en occupions très vite. Madame SALLEY avait une dernière question diverse.

### **Emma SALLEY**

Je suis désolée, je sais que certaines personnes devaient partir, mais nous avons quand même eu un point d'alerte qui nous a été transmis par des étudiants en situation de handicap. Nous voulions donc signaler l'inaccessibilité actuelle d'un certain nombre de masters du fait qu'ils sont dispensés en anglais. Nous savons bien que Sciences Po souhaite que tous ses étudiants et étudiantes atteignent un niveau C1 d'anglais avant le diplôme, mais ça nous semble un peu ignorer le fait que pour certains et certaines étudiantes ce n'est pas possible, notamment du fait de handicaps. On pense par exemple aux troubles « dys » ou encore à la surdit . Des troubles lourds de la vue peuvent  galement cr er des probl mes   ce sujet. R cemment, une  tudiante sourde s'est vu refuser la mise en accessibilit  p dagogique de son master, master dont le sujet principal est les droits humains.   ses demandes d'am nagement, on lui a r pondu que le master n' tait pas accessible aux personnes sourdes et elle a  t  orient e vers un autre master plut t que de travailler   la mise en accessibilit  du master. Nous imaginons que cette situation n'est qu'une parmi d'autres et elle est repr sentative de la mani re dont les  tudiants handicap s, dans une institution qui a quand m me des moyens pour garantir l'accessibilit  et qui met en avant des principes d'inclusion, ne sont parfois pas totalement inclus et portent une charge mentale, psychologique et physique  norme vis- -vis de l'absence de certaines politiques inclusives, notamment une accessibilit  technique, humaine et p dagogique en amont. L' tudiante dont il est question a d  faire face   des arguments comme :  a co te cher, c'est pire dans d'autres  tablissements et le domaine professionnel qu'elle viserait ne serait pas de toute fa on accessible compte tenu de son handicap. Pour nous, ce ne sont pas des pr textes audibles, surtout dans une institution au sein de laquelle on met en avant le fait d'assurer le meilleur d roulement possible de la scolarit  pour les  tudiants et  tudiantes en situation de handicap. Pour nous, il semble important qu'une institution comme Sciences Po prenne la mesure de sa responsabilit  dans la conception m me de sa p dagogie et non uniquement une fois que les d g ts sont faits sur les  tudiants et  tudiantes en situation de handicap. En prenant cela en consid ration, nous demandons, sur la question de l'exigence des langues, que Sciences Po prenne en compte l'inaccessibilit  des formations uniquement en anglais et qu'imm diatement l'Institution trouve des solutions l gales pour assurer aux  tudiants et aux  tudiantes qui en ont besoin une scolarit  en fran ais dans le programme qu'ils souhaitent. Je rajoute que personnellement,  tant   l' cole doctorale, nous avons pu constater en d but d'ann e, dans le cadre du master d'histoire, qu'un grand nombre des cours  taient en anglais, m me si l'int gralit  du master n'est pas en anglais, mais un grand nombre de cours avaient  t  pass s en anglais et nous n'avions pas forc ment  t  pr venus en amont de ce changement dans les maquettes p dagogiques. Si nous saluons la cr ation par Sciences Po d'un poste de r f rent politique handicap, nous esp rons que ce r f rent permettra de d velopper une conception r ellement inclusive de l'enseignement et nous encourageons l'inclusion des  tudiants et  tudiantes handicap s dans les prises de d cision qui concernent les politiques d'inclusion   Sciences Po.

### **Myriam DUBOIS-MONKACHI**

Je veux bien donner quelques  l ments de r ponse. D'abord pour remercier cette  tudiante de porter cette situation   notre connaissance collective. Maintenant, permettez-moi de pr ciser que Sciences Po m ne depuis des ann es une politique d'accompagnement des  tudiants et des  tudiantes en situation de handicap de mani re assez consid rable. Plus de 300  tudiants sont accompagn s chaque ann e et effectivement, cette ann e, pour la premi re fois, une  tudiante que nous avons rencontr e avec le directeur de la vie  tudiante, qui a  t  rencontr e par la responsable de la mission handicap, qui a  t  rencontr e par les  coles, se heurte   une difficult  qui est que nous ne pouvons pas demander aux  coles de changer leur maquette p dagogique   trois jours des inscriptions p dagogiques. Nous n'allons pas rentrer dans les d tails de cette situation que je connais tr s bien, mais le choix du master a  t  tr s tardif. La r alit  c'est que les cours qui int ressent cette  tudiante sont en anglais, c'est une r alit . La solution serait donc de doubler les cours en anglais avec des cours en fran ais pour que cela corresponde au projet professionnel de cette  tudiante qui n'est pas encore clairement d fini du reste. Je voudrais juste dire que j'entends et je souscris compl tement   cette volont  d'am liorer encore l'accessibilit  des enseignements aux  tudiants en situation de handicap, quel que soit par ailleurs leur handicap. Nous

sommes bien conscients de cette question de l'accessibilité à la langue anglaise pour les étudiants qui sont sourds et nous n'exigeons pas qu'ils passent l'IELTS par exemple. Madame, je vous en informe, nous accompagnons les étudiants pour qu'ils ne le passent pas dans des conditions qui leur seraient défavorables voire qu'ils ne le passent pas du tout. Nous sommes donc aussi en mesure d'assouplir les obligations de scolarité pour des situations de handicap, mais modifier une carte pédagogique dans ce sens, c'est quelque chose que nous n'avons pas encore réalisé, peut-être que nous arriverons à le faire dans quelques années, mais pour l'instant la maquette pédagogique est présentée et prête plusieurs mois à l'avance. Trouver un enseignant dans la même approche que le cours en anglais, ce n'est pas possible aussi facilement. Nous avons une offre de formations qui est suffisamment large, un projet pédagogique et un projet d'insertion professionnelle que nous accompagnerons avec la direction de Sciences Po Carrières pour que cette étudiante trouve sa voie. Les échanges que nous avons eus avec elle étaient beaucoup moins radicaux que les propos que vous rapportez de sa part, j'imagine, lors de cette rencontre qui a eu lieu la semaine dernière. Nous sommes donc là pour l'accompagner, elle est accompagnée par plusieurs personnes, des dispositifs sont mis en place, elle avait l'air satisfaite de ce que nous lui proposons et elle n'avait pas encore fait le choix de son master il y a une semaine. Je suis d'accord pour vous soutenir dans cette démarche et je pense que Sciences Po fait beaucoup de choses et va poursuivre sa politique de développement d'accompagnement des étudiants en situation de handicap, mais pour cette situation particulière, je pense que la présentation est un petit peu exagérée. Je vous remercie.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci beaucoup. Sur la question plus large de l'anglais et de l'accessibilité, je crois que c'est un enjeu très important qui renvoie à la fois à la formation en anglais au Collège pour les étudiants qui arriveraient avec un niveau plus faible que d'autres et effectivement, quand on passe les formations en anglais, il faut aussi avoir cette idée-là en tête, c'est-à-dire que ce n'est pas comme si tous les étudiants étaient en mesure de suivre des cours du jour au lendemain en anglais.

### **Myriam DUBOIS-MONKACHI**

Nous l'avons vraiment en tête, Jeanne. Madame CABIDDU pourra le confirmer, nous accompagnons les étudiants en situation de handicap sur ce sujet de l'anglais de manière très individualisée bien entendu. Sur la question de l'anglais, la question de l'insertion professionnelle est bien sûr une évidence et c'est pour cette raison que nous avons développé ces formations en anglais et aussi du fait de nos étudiants qui sont, comme vous le savez, pour beaucoup internationaux, mais la carte en français est aussi très dense et il existe souvent des cours qui sont en français et en anglais, mais pas dans toutes les formations.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres questions ? Si ce n'est pas le cas, nous allons donc lever cette séance. Je vous souhaite de bonnes vacances reposantes et régénérantes après cette année particulièrement intense et nous nous retrouvons donc au mois de septembre pour notre première réunion, je l'espère, en présentiel, mais évidemment tout dépendra des conditions sanitaires. Si c'est possible, nous l'organiserons à Sciences Po. Bonnes vacances à toutes et tous.

*Jeanne LAZARUS lève la séance à 11 h 19.*